

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°11

NOVEMBRE 2025



## Table des matières

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### Administration centrale

2020

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Adam aux fonctions de chargé de mission - 15/01/2020

- - DEC200042DAI..... p.15

Décision portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions de chargé de mission - 31/12/2020 -

- - DEC202228DAI..... p.17

2025

Décision DEC251717DCIF du 17/09/2025 portant fin de fonctions de M. Christian CARBILLET

chargé de mission - 17/09/2025 - - DEC251717DCIF..... p.19

Décision portant nomination de M. François Pouget aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS - 17/11/2025 - - DEC252063DAJ..... p.20

Décision portant nomination de Catherine Ventenat aux fonctions de chargée de mission - - -  
DEC252193DIRCOM..... p.21

Décision DEC252082DCIF du 07/11/2025 portant nomination de Madame Vanessa CHEVREAU aux fonctions de responsable adjointe du Service de la recette et du recouvrement (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) du CNRS - 07/11/2025 - -

DEC252082DCIF..... p.23

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant nomination de M. Loic Malinge aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7538 intitulée "Laboratoire de Physique des Lasers" (LPL) - 13/03/2024 - -

DEC245908DR01..... p.24

2025

Décision portant modification de la décision de nomination DEC250280PDT du 12/03/2025 de Madame Christel GUILLOUF aux fonctions de déléguée scientifique à la Mission à l'intégrité scientifique du CNRS (MIS) - 29/10/2025 - - DEC251978PDT..... p.26

Décision de nomination de M. Samuel Guibal aux fonctions de délégué scientifique en institut à CNRS Physique - 03/10/2025 - - DEC251825INP..... p.27

Décision portant nomination de M. Arnaud Dattola aux fonctions de responsable de service communication de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif - 27/03/2025 - -

DEC250460DR01..... p.28

Décision portant nomination de M. Marc CHARLES aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif - 17/11/2025 - -  
DEC252115DR01..... p.29

Décision portant nomination de Mme Agnès Korn aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8041 intitulée "Centre de recherche sur le Monde iranien" (CeRMII) - 08/07/2025 - -

DEC251088DR01..... p.30

Décision portant nomination de Mme Gladys Bernari aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8145 intitulée "Mathématiques Appliquées à Paris 5" (MAP5) - 05/03/2025 - -

DEC250265DR01..... p.32

Décision portant cessation de fonctions de Mme Fahima Di Federico, assistante de prévention au sein de l'UMR7057 intitulée "Laboratoire Matière et Systèmes Complexes" (MSC) - 11/07/2025 - -

DEC251150DR01..... p.34

DR02

## 2025

Décision portant nomination de M Younes Boualam aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)

- 13/08/2025 - - DEC251423DR02..... p.36

Décision portant nomination de M. Mohamed Hanafi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

- 03/09/2025 - - DEC251573DR02..... p.38

Décision portant nomination de Mme Isabelle Brunet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)

- 19/08/2025 - - DEC251466DR02..... p.40

Décision portant nomination de M. Freddy Martin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

- 03/09/2025 - - DEC251574DR02..... p.42

Décision portant nomination de M Francis Cassagne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)

- 18/08/2025 - - DEC251432DR02..... p.44

Décision portant nomination de M. Emrick Briand aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP)

- 10/09/2025 - - DEC251679DR02..... p.46

Décision portant nomination de Mme Olivia Dejean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique (CERCEC) - 14/08/2025 - - DEC251430DR02..... p.48

Décision portant nomination de M Thiéry Guillou aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)

- 22/08/2025 - - DEC251539DR02..... p.50

Décision portant nomination de M Rémi Brageu aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)

- 22/08/2025 - - DEC251540DR02..... p.52

Décision portant nomination de DOERR Carola aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC251603INS2I..... p.54

Décision portant nomination de M. Jean-Eudes Duvauchelle aux fonctions de conseiller(ère) en radioprotection au sein de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP)

- 10/09/2025 - - DEC251680DR02..... p.55

## DR04

### 2025

Décision de fin de fonction de M. Antoine Rousse - 03/10/2025 - - DEC251852INP..... p.57

Décision portant nomination de Mohammed Nabil EL KORSO aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC251633INS2I..... p.58

Décision portant cessation de fonctions de M. Franck LE BIDEAU, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

- 30/10/2025 - - DEC252037DR04..... p.59

## DR05

### 2025

Décision portant nomination de Mme Christelle Coton aux fonctions de directrice par intérim et de MM. Valentin Behr et Loïc Le Pape aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne

DR06

2025

Décision portant nomination de M. Thomas SCHOENECKER aux fonctions de responsable régional(e) de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Centre-Est - 03/11/2025 - - DEC252069DR06..... p.61

DR07

2024

Décision portant nomination de M. Saïd TBATOU aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5822 intitulée "Institut de Physique des deux Infinis de Lyon".

- 15/10/2025 - - DEC248393DR07..... p.62

2025

Décision portant nomination de Mme Nathalie MARIE-LOUISE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5189 intitulée "Histoire et sources des mondes antiques". - 10/07/2025 - - DEC251219DR07..... p.64

Décision portant nomination de M. Landry GAYET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5082 intitulée "Centre de RMN à Très Hauts Champs de Lyon".

- 11/07/2025 - - DEC251216DR07..... p.66

Décision portant nomination de M. Nithavong CAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée "Laboratoire de chimie". - 23/07/2025 - - DEC251217DR07..... p.68

Décision portant nomination de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée "Laboratoire de Chimie".

- 08/07/2025 - - DEC248019DR07..... p.70

Décision portant nomination de Mme Carine LAZERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée "Centre International de Recherche en Infectiologie". - 15/10/2025 - - DEC251402DR07..... p.72

Décision portant nomination de M. Olivier TOMBRET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5138 intitulée "Archéologie et archéométrie".

- 21/10/2025 - - DEC250640DR07..... p.74

Décision portant nomination de M. Daniel VALERO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5191 intitulée "Interactions, corpus, apprentissages, représentations".

- 06/10/2025 - - DEC251400DR07..... p.76

Décision portant nomination de Mme Elsa YOBREGAT aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'UAR3721 intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon".

- 22/09/2025 - - DEC251055DR07..... p.78

Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5086 intitulée "Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale".

- 24/07/2025 - - DEC250636DR07..... p.80

Décision portant nomination de M. Matthieu GUIBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée "Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes".

- 23/10/2025 - - DEC248775DR07..... p.82

Décision portant nomination de NICOLAS Barbara aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC251637INS2I..... p.84

Décision portant nomination de Mme Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée "Centre International de Recherche en Infectiologie".

- 15/10/2025 - - DEC251401DR07..... p.85

Décision portant cessation de fonctions de Madame Aurélie Olivesi, directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences sociales et des Humanités Lyon Saint-Etienne (MSH LSE) - 06/11/2025 - - DEC251909INSHS..... p.87

Décision portant nomination de M. Vincent GAERTNER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5600 intitulée "Environnement, ville et société".

- 29/07/2025 - - DEC250955DR07..... p.88

DR10

2025

Décision portant nomination de M. Jean Daou aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 13/11/2025 - - DEC251993INC..... p.90

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Chery, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC).

- 05/06/2025 - - DEC250950DR10..... p.91

Décision portant nomination de M. Dimitri Heintz aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 05/06/2025 - - DEC250958DR10..... p.92

Décision portant nomination de M. David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 05/06/2025 - - DEC250957DR10..... p.94

DR11

2025

Décision portant fin de fonction de LAUREAU Axel aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC252027IN2P3..... p.96

Décision portant nomination de M. Grégory ARNEODO aux fonctions de responsable du service Informatique de la délégation régionale Alpes (MOY11) - 04/11/2025 - - DEC252058DR11..... p.97

Décision portant renouvellement de la nomination de Laurent ORGEAS aux fonctions de délégué scientifique en institut - 25/10/2025 - - DEC251908INSIS..... p.98

Décision portant nomination de M. Dominique FOURNIER aux fonctions d'adjoint au responsable du service Informatique de la délégation régionale Alpes (DR11). - 04/11/2025 - - DEC252050DR11..... p.99

DR12

2025

Décision portant nomination de Monique BERNARD aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 29/10/2025 - - DEC251911INSIS..... p.100

Décision portant nomination de Mme Marjorie SELVA aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information adjointe (CSSI) de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse - 05/11/2025 - - DEC252078DR12..... p.101

Décision portant nomination de BELLOT Patrice aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC251583INS2I..... p.102

Décision portant renouvellement de Madame Caroline STRUBE aux fonctions de déléguée scientifique à la Mission à l'intégrité scientifique du CNRS (MIS) - 29/10/2025 - - DEC251979PDT..... p.103

Décision portant nomination de Mme Betty SOBRERO aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse - 05/11/2025 - - DEC252075DR12..... p.104

## DR13

2025

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle ANGUILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5237 intitulée CRBM - 25/11/2025 - - DEC252185DR13.....  
p.105

Décision portant cessation de fonctions de M. Rémy MOZUL, annule et remplace la décision n°DEC248849DR13 du 23/10/2025, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR5508 intitulée LMGC - 20/11/2025 - - DEC252157DR13..... p.106

## DR14

2019

Décision portant nomination de M. Michel Hassan aux fonctions de chargé de mission - 02/10/2019 - - DEC192537DAI..... p.108

2025

Décision portant nomination de M. Simon Blanchet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°2029 intitulée « Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) » - 06/11/2025 - - DEC252038INEE..... p.109

## DR15

2025

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud CAILLO, assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA)  
- 12/11/2025 - - DEC252094DR15..... p.110

## DR16

2025

Décision modifiant la décision DEC211866DR16 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances de l'USR 3134 « Centre d'études Alexandrines » . - 18/05/2025 - - DEC250733DR16..... p.112

Fin de fonction de chargée de mission de Sophie ROUSSET au 31/08/2025 - 26/09/2025 - - DEC251710INSU..... p.115

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sébastien GOGO aux fonctions de directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n° 3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Environnement de Rennes » (OSERen) - 26/11/2025 - - DEC251960INSU..... p.116

## DR17

2025

Décision portant nomination de M. Cyril Tissot aux fonctions de directeur par intérim et de M. Serge Suanez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) » - 25/11/2025 - - DEC252073INEE..... p.117

Décision portant nomination de M. Alexis Bazire aux fonctions de directeur par intérim et de M. Gilles Bedoux aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'équipe mixte de recherche n°6076 intitulée « Laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines (LBCM) » - 25/11/2025 - - DEC252074INEE..... p.119

Décision portant nomination de M. Franck CHARRON aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information adjoint (RSSI-DRA) de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire - 21/10/2025 - - DEC251977DR17..... p.121

Décision portant nomination de M. Alexandre DUJARDIN aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-DR) de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire - 21/10/2025 - - DEC251976DR17..... p.122

DR18

2025

Décision portant nomination de BAILLOT Patrice aux fonctions de délégué scientifique en institut -  
05/11/2025 - - DEC251585INS2I..... p.123

Instituts

2025

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François DEHEZ, directeur par intérim  
de l'unité mixte de recherche UMR 7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques -  
17/11/2025 - - DEC251965INC..... p.124

Décision portant nomination de M. Fabien DARFEUILLE aux fonctions de directeur par intérim, et M.  
Axel INNIS aux fonctions de directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche n° UMR5320  
intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA). - 25/11/2025 - -  
DEC252059INC..... p.125

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Wen-Juan ZHOU aux fonctions de  
directrice par intérim de l'international research laboratory IRL 3464 intitulé Eco-Efficient Products &  
Processes Laboratory (E2P2L) - 20/11/2025 - - DEC251966INC..... p.126

## 07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2025

Décision portant délégation de signature à M. François Pouget, directeur général délégué aux  
ressources - 17/11/2025 - - DEC252064DAJ..... p.127

Décision DEC252071DCIF du 05/05/2025 portant délégation de signature de Mme Ghislaine BALA,  
agent comptable principal du CNRS, directrice de la DCIF - 05/05/2025 - - DEC252071DCIF.....  
p.129

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Lionel Buchaillot, directeur de l'Institut des  
sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 28/11/2025 - - DEC251994DAJ..... p.133

Décision DEC252141DCIF du 01/11/2025 portant désignation des mandataires de Mme Ghislaine  
BALA, agent comptable principal du CNRS, directrice des comptes et de l'information financière  
(DCIF) - 01/01/2025 - - DEC252141DCIF..... p.134

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant délégation de signature à M. Sarga MOUSSA, directeur de l'unité n° UMR7172  
intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par le délégué régional en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/09/2025 - - DEC251487DR01..... p.140

Décision portant délégation de signature à M. Walid Hachem, directeur de l'unité UMR8049 intitulée  
Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur  
secondaire - 01/09/2025 - - DEC251446DR01..... p.142

Décision portant délégation de signature à M Anne AMY KLEIN, directrice de l'unité UMR7538  
intitulée Laboratoire de physique des lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur  
secondaire - 01/09/2025 - - DEC251437DR01..... p.144

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Louis, directeur de l'unité EMR7000 intitulée  
Biomécanique & Appareil Respiratoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur  
secondaire - 01/09/2025 - - DEC251451DR01..... p.146

Décision portant délégation de signature à M. Slimane AIT-SLI-ALI, directeur de l'unité n° UMR7216  
intitulée Epigénétique et destin cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur  
secondaire - 01/09/2025 - - DEC251558DR01..... p.147

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Basset, directeur de l'unité UMR9007 intitulée Laboratoire Electronique, Systèmes de communications et Microsystèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251459DR01..... p.149
- Décision portant délégation de signature à M Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/07/2025 - - DEC251134DR01..... p.151
- Décision portant délégation de signature à M. Florian WASZAK, directeur de l'unité n° UMR8002 intitulée Centre Neuroscience Intégrative et Cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251557DR01..... p.153
- Décision portant délégation de signature à M Sophie DUBUSSON-QUELLIER, directrice de l'unité n° UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251486DR01..... p.155
- Décision portant délégation de signature à M. Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité n° UAR3726 intitulée Histoire de la justice et humanités numériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/11/2025 - - DEC252072DR01..... p.157
- Décision portant délégation de signature à M. Damiano Mazza, directeur de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251445DR01..... p.159
- Décision portant délégation de signature à Mme Frédérique Bassino, directrice de l'unité FRA3734 intitulée Fédération MathSTIC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251441DR01..... p.161
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Fraignaud, directeur de l'unité GDR673 intitulée Informatique fondamentale et ses mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251442DR01..... p.162
- Décision portant délégation de signature à M Evelyne BENDIRDJIAN, directrice de l'unité n° UAR2009 intitulée BIOMEDTECH Facilities, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251567DR01..... p.163
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne DUPRESSOIR, directrice de l'unité UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251550DR01..... p.165
- Décision portant délégation de signature à Mme Florence Noble, directrice de l'unité EMR3649 intitulée Addictions et Comorbidités : biomarqueurs, mécanismes et pharmacothérapies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251428DR01..... p.166
- Décision portant délégation de signature à M Pascale LESAGE, directrice de l'unité n° GDR3546 intitulée Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251569DR01..... p.168
- Décision portant délégation de signature à M. Damien Faurie, directeur de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251460DR01..... p.170
- Décision portant délégation de signature à Mme Valerie Paradis directrice de l'unité EMR8252 intitulée Centre de recherche sur l'inflammation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251434DR01..... p.172
- Décision portant délégation de signature à M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Biomaging core, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251563DR01..... p.174
- Décision portant délégation de signature à M Morgane THOMAS-CHOLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251561DR01..... p.175

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste Manneville, directeur de l'unité UMR7057 intitulée Matière et Systèmes Complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251455DR01..... p.177

Décision portant délégation de signature à M Marie-Odile KREBS, directrice de l'unité n° GDR3557 intitulée Groupe de Recherche Psychiatrie - Institut de Psychiatrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251568DR01..... p.179

Décision portant délégation de signature à M. Jean Soulier, directeur de l'unité EMR8000 intitulée Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251433DR01..... p.180

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Desboeufs pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques - 13/10/2025 - - DEC252079DR01..... p.182

Décision portant délégation de signature à M Florence NIEDERGANG, directrice de l'unité n° UMR8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251554DR01..... p.183

Décision portant délégation de signature à M Beatrice MARTICORENA, directrice de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2025 - - DEC252036DR01..... p.185

Décision portant délégation de signature à M. Jerome Idier, directeur de l'unité GDR720 intitulée Informatique fondamentale et ses mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251443DR01..... p.187

Décision portant délégation de signature à M Isabelle COUTANT, directrice de l'unité n° UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251501DR01..... p.188

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Gazeau, directrice de l'unité UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251456DR01..... p.190

Décision portant délégation de signature à M. Christophe MAGNAN, directeur de l'unité n° UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251555DR01..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GOFFIN, directeur de l'unité n° UAR3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251562DR01..... p.194

Décision portant délégation de signature à M. Giuseppe Castagna, directeur de l'unité UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251447DR01..... p.196

Décision portant délégation de signature à M Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/10/2025 - - DEC252022DR01..... p.198

Décision portant délégation de signature à M Cécile LEGUY, directrice de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2025 - - DEC251265DR01..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251556DR01..... p.202

Décision portant délégation de signature à M Valérie DOYE, directrice de l'unité n° UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251559DR01..... p.204

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Pereira, directeur de l'unité UMR8205 intitulée Laboratoire Navier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251457DR01..... p.206
- Décision portant délégation de signature à M Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251560DR01..... p.208
- Décision portant délégation de signature à Mme Nadia Brauner, directrice de l'unité GDR3002 intitulée Recherche Opérationnelle et Décision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251444DR01..... p.210
- Décision portant délégation de signature à Mme Charlotte Truchet, directrice de l'unité UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251448DR01..... p.211
- Décision portant délégation de signature à M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/08/2025 - - DEC251462DR01..... p.213
- Décision portant délégation de signature à M Nathalie MIGNET ZOPPI, directrice de l'unité n° UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251596DR01..... p.215
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Antoine DEFOSSEZ, directeur de l'unité n° GDR2204 intitulée France Epigénétique Environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251570DR01..... p.217
- Décision portant délégation de signature à Mme Agnes LEHUEN, directrice de l'unité n° GDR2072 intitulée Réseau Lymphocytes T de type Inné, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251572DR01..... p.218
- Décision portant délégation de signature à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité n° UAR2052 intitulée Crédit, Elevage, Phénotypage, Distribution, et Archivage pour la Recherche Animale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251565DR01..... p.219
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BRENNER, directrice de l'unité UMR9018 intitulée Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251552DR01..... p.220
- Décision portant délégation de signature à M. Stephane EMILIANI, directeur de l'unité n° GDR2194 intitulée Dynamique des interactions entre chromatines virale et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251571DR01..... p.222
- Décision portant délégation de signature à M. Cristiano Ciuti directeur de l'unité UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251436DR01..... p.223
- Décision portant délégation de signature à Mme Tatiana Nikitina pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale - 22/07/2025 - - DEC251296DR01..... p.225
- Décision portant délégation de signature à M. Boris LAMOTTE d'INCAMPS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères - 28/10/2025 - - DEC251566DR01..... p.226
- Décision portant délégation de signature à M Fabiola TERZI, directrice de l'unité n° UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251553DR01..... p.227
- Décision portant délégation de signature à Mme Amanda Silva Brun pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8175 intitulée NANomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations - 17/07/2025 - -

DEC251174DR01..... p.229

Décision portant délégation de signature à Mme Daniele Steer directrice de l'unité GDR2005 intitulée Ondes Gravitationnelles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251440DR01..... p.230

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Petite, directeur de l'unité UMR7052 intitulée Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-Articulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251453DR01..... p.231

Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité n° UAR2055 intitulée FRISBI-core , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251564DR01..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Ventecler directeur de l'unité FRA2003 intitulée Paris Quantitative Biology Initiative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251438DR01..... p.235

Décision portant délégation de signature à M. Aurelien ROBERT, directeur de l'unité n° UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251489DR01..... p.236

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia-Laila KANNOUCHE, directrice de l'unité UMR9019 intitulée Intégrité du Génome et Cancers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251551DR01..... p.238

DR02

2025

Décision portant délégation de signature à M. François CHARLES, directeur de l'unité n°UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 25/11/2025 - - DEC252181DR02..... p.240

Décision portant délégation de signature à M. Eric AGRIKOLIANSKY, directeur de l'unité n° UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 21/11/2025 - - DEC252110DR02..... p.242

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BIQUARD, directeur de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/09/2025 - - DEC251725DR02..... p.244

Décision portant nomination de MAGNIEN Clémence aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC251635INS2I..... p.246

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine Machy et à Mme Delphine Coulbois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

- 06/11/2025 - - DEC252061DR02..... p.247

Décision collective portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Paris Centre par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 06/11/2025 - - DEC252034DR02..... p.248

DR04

2025

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation - 24/09/2025 - - DEC251778DR04..... p.267

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de l'unité n° UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/09/2025 - - DEC251777DR04..... p.269

## DR06

2025

Décision portant délégation de signature à M. Yann KERSALE, directeur de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251772DR06..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUERIN directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2025 - - DEC251775DR06..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/06/2025 - - DEC251614DR06..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Benoit CLUZEL, M. Olivier POLITANO, Mme Cécile LANGLADE, Adeline THIAM CLERC et à Mme Coralie FEVRE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) - 01/08/2025 - - DEC251776DR06..... p.277

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Bernard BEHR et à Mme Elodie METZ, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) - 02/06/2025 - - DEC251615DR06..... p.279

Décision portant délégation de signature à M. Florian BOUCHERIE et à Mme Fabienne FICHEPOIL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF). - 01/09/2025 - - DEC251773DR06..... p.280

## DR07

2025

Décision portant nomination de HACID Mohand-Said aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC251610INS2I..... p.281

## DR12

2025

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MILPIED, directeur de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2025 - - DEC252089DR12..... p.282

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (MESOPOLHIS) - 16/10/2025 - - DEC251953DR12..... p.284

Décision portant délégation de signature à M. Achille BROGGI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML). - 01/11/2025 - - DEC252090DR12..... p.286

Décision portant délégation de signature à Mme Magali NONJON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS). - 16/10/2025 - - DEC251954DR12..... p.287

## DR15

2025

Décision portant délégation de signature à M. Frederic BRINGAUD, directeur de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité MFP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/10/2025 - - DEC251999DR15..... p.288

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DEVILLERS, directeur de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/10/2025 - - DEC252067DR15..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Laurent CAPDETREY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age. - 21/10/2025 - - DEC252068DR15..... p.292

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine - 25/11/2025 - - DEC252129DAJ..... p.293

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Noël pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité MFP. - 01/10/2025 - - DEC252000DR15..... p.294

DR16

2025

Délégation de signature consentie à Monsieur Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/11/2025 - - DEC252033DR16..... p.295

Décision portant délégation de signature à Madame Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL) - 31/10/2025 - - DEC252021DR16..... p.297

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé SAVAJOLS, directeur de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2025 - - DEC252020DR16..... p.298

Délégation de signature consentie à Madame Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2025 - - DEC251948DR16..... p.300

Décision portant délégation de signature à Monsieur Babacar FAYE, directeur par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/10/2025 - - DEC251975DR16..... p.302

DR17

2025

Décision portant délégation de signature à M. Julien Pétillon, directeur par intérim de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2025 - - DEC251639DR17..... p.304

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/09/2025 - - DEC251810DR17..... p.306

Décision portant nomination de BRIOT Sébastien aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/11/2025 - - DEC251630INS2I..... p.308

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/11/2025 - - DEC252053DR17..... p.309

DR18

2025

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BAUDIN, directeur de l'unité n° UMR9221 intitulée Lille Economie et Management (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

DR20

2025

Décision portant modification de la décision DEC247149DR20 portant délégation de signature à M, Boris Marcaillou, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GéoAzur (GEOAZUR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2025 - - DEC252052DR20..... p.313

#### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR07

2025

Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n° [à préciser] intitulée « Centre d'Exploration et de Recherche Multimodale et Pluridisciplinaire (CERMEP) » - 10/10/2025 - - DEC251743INSB..... p.314

DR16

2025

Décision portant création d'une unité d'appui et de recherche intitulée "Math in France" - 04/11/2025 - - DEC251665INSMI..... p.316

#### 07.04. Décisions tarifaires

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision relative aux tarifs des prestations du microscope Confocal UVC LSM 900 de la plateforme de microscopie – EPI2, de l'unité UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » (EDC) - 07/11/2025 - - DEC252088DR01..... p.317

Décision relative aux tarifs des prestations du microscope à haut débit Operetta de la plateforme de microscopie – EPI2, de l'unité UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » (EDC) - 07/11/2025 - - DEC252087DR01..... p.319

DR12

2025

Décision relative aux tarifs des prestations de la Plateforme Imagerie - 26/06/2025 - - DEC251178DR12..... p.321

DR18

2025

Décision relative aux tarifs des prestations du pôle Diffraction – Diffusion des Rayons X de l'unité FR2638 intitulée « Institut Michel-Eugène Chevreul » - 21/11/2025 - - DEC252106DR18..... p.323

#### 07.06. Autres décisions

Administration centrale

2025

Décision modificative de la DEC250968DRH portant création d'un conseil de service au sein de la direction des ressources humaines (MOY1632). - 30/10/2025 - - DEC251921DRH..... p.325

DR02

2025

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP - 30/07/2025 - - DEC250023DR02..... p.326

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO - 25/11/2025 - - DEC252148DR02..... p.328

DR07

2025

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR2053 intitulée Centre d'Exploration et de Recherche Multimodale et Pluridisciplinaire (CERMEP) - 26/11/2025 - - DEC252180DR07..... p.330

DR08

2025

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3501 Maison des Sciences de l'homme Val-de-Loire (MSH VL) - 06/11/2025 - - DEC251875INSHS..... p.331

DR10

2025

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme (MISHA) - 06/11/2025 - - DEC251955INSHS..... p.332

DR16

2025

Décision portant suppression d'une régie d'avances et de recettes auprès de l'UAR3456 « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes amazoniens » à Cayenne et de cessation de fonctions du régisseur et du mandataire suppléant. - 18/04/2025 - - DEC250844DR16..... p.333

DR17

2025

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3549 Maison des sciences de l'homme en Bretagne - 06/11/2025 - - DEC251917INSHS..... p.335

DR18

2025

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL) - 14/10/2025 - - DEC251919DR18..... p.336



## DEC200042DAI

### **Décision portant nomination de M. Jean-Luc Adam aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Luc Adam, directeur de recherche de classe exceptionnelle est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour la direction de l'audit interne (DAI), du 02 janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec le directeur de l'audit interne, qui valide les travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc Adam demeure affecté à l'Institut des Sciences Chimiques de Rennes (UMR6226), Université de Rennes 1, 263, avenue du Général Leclerc, CS 74205, 35042 Rennes.

#### **Article 2**

Du 2 janvier 2020 au 31 décembre 2021, M. Jean-Luc Adam, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC202235DAI**

### **Décision portant nomination de Mme Florence Vigouroux aux fonctions de chargée de mission à temps partiel**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

/Mme Florence Vigouroux. Ingénierie d'étude classe normale est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la DAI, direction rattachée au PDG, du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS, en lien avec le directeur de l'audit interne qui valide ses travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Florence Vigouroux demeure affectée à la DGD-I, 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16.

#### **Article 2**

Du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021, Mme Florence Vigouroux, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **CNRS**

#### **Direction de l'audit interne**

1 place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex  
T.01 45 07 53 98

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC251717DCIF

### **Décision portant fin de fonctions de M. Christian CARBILLET chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC259896DCIF du 10 février 2025 portant nomination de M. Christian CARBILLET aux fonctions de chargé de mission ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 30 septembre 2025, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Christian CARBILLET auprès du directeur général délégué aux ressources pour la DCIF.

##### **Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris-Normandie.

##### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2025

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

## **DEC252063DAJ**

**Décision portant nomination de M. François Pouget aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 19 janvier 2026, M. François Pouget est nommé aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252193DIRCOM**

### **Décision portant nomination de Catherine Ventenat aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine Ventenat, ingénierie d'études classe normale, chargée de ressources documentaires à CNRS Images est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la direction de la communication du 01/10/2025 au 30/09/2026.

Sa mission est d'accompagner la Cheffe de projet DAM plus spécifiquement pour l'expertise en ingénierie documentaire et dans le domaine de l'audiovisuel, aussi bien pour les aspects techniques, de traitement documentaire que de diffusion. Elle contribuera notamment à l'expression de besoin, la rédaction du CCTP, l'analyse des offres, le choix du prestataire et la mise en production. Elle participera également à la définition de la gouvernance du DAM, la formation et l'accompagnement des utilisateurs au sein du CNRS et cogérera tous les aspects fonctionnels relatifs à la refonte et la migration du DAM en lien étroit avec l'équipe « core-team ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine Ventenat demeure affectée à CNRS Images, à Meudon.

##### **Article 2**

Du 01/10/2025 au 30/09/2026 Mme Catherine Ventenat percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Ile-de-France Meudon (DR05).

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC252082DCIF**

**Décision portant nomination de Madame Vanessa CHEVREAU aux fonctions de responsable adjointe du Service de la recette et du recouvrement (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) du CNRS**

**LA DIRECTRICE DES COMPTES ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS,

**Vu** la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

**Vu** la décision n° DEC221742DAJ du 24 juin 2022 portant fin de fonctions et nomination de Madame Ghislaine BALA aux fonctions de Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF)

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 16 octobre 2025, Madame Vanessa CHEVREAU, inspectrice des finances publiques, est nommée aux fonctions de responsable adjointe du Service de la recette et du recouvrement (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF), en remplacement de Madame Ladan MOJAVERIAN.

**Article 2**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7 novembre 2025

La Directrice des comptes et de l'information financière,

Ghislaine BALA

**CNRS**

3, rue Michel-Ange 75194 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 40 00

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## **DEC245908DR01**

### **Décision portant nomination de M. Loic Malinge aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL)**

#### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL) ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Loic Malinge, technicien classe normale, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif, les 16, 17 et 18 octobre 2023 et les 21, 22 et 23 novembre 2023 par le service mutualisé d'Île-de-France,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 24 novembre 2023, M. Loic Malinge, technicien classe normale, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL).

M. Loic Malinge exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Loic Malinge est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2024

Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

Visa du Président de l'Université Sorbonne Paris-Nord  
Christophe FOUQUERÉ

La directrice d'unité  
Anne AMY-KLEIN

## **DEC251978PDT**

### **Décision portant modification de la décision de nomination DEC250280PDT du 12/03/2025 de Madame Christel GUILLOUF aux fonctions de déléguée scientifique à la Mission à l'intégrité scientifique du CNRS (MIS)**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

#### **Sur proposition de Antoine PETIT, Président-directeur général**

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° DEC250280PDT du 12/03/2025 susvisée est modifié comme suit:

**"Madame Christel GUILLOUF**, directrice de recherche 2e classe, est nommée déléguée scientifique auprès de la Référente à l'intégrité scientifique du CNRS à compter du 1er février 2025 jusqu'au 31 octobre 2025. La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

A compter du 1er novembre 2025, Madame Christel GUILLOUF est reconduite dans ses fonctions jusqu'au 30 avril 2027. La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein."

##### **Article 2**

En qualité de déléguée scientifique, Madame Christel GUILLOUF est en charge, notamment, de traiter spécifiquement des allégations au sein de la MIS.

##### **Article 3**

Pour l'exercice de cette mission, Madame Christel GUILLOUF demeure rattachée au Laboratoire Dynamique moléculaire de la transformation hématopoïétique, Institut Gustave Roussy relevant de la délégation Ile-de-France VILLEJUIF (DR01).

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC251825INP**

### **Décision portant nomination de M. Samuel Guibal aux fonctions de délégué scientifique en institut**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Samuel Guibal, directeur de recherche de première classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique, du 01/10/25 au 31/12/26.

La quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique, M. Samuel Guibal est en charge du : « « suivi des CPER et autres projets d'envergure des unités de CNRS Physique ».

##### **Article 3**

M. Samuel Guibal demeure rattaché à l'UMR7162 – Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ) relevant de la délégation 01 - Ile-de-France Villejuif.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 octobre 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC250460DR01**

### **Décision portant nomination de M. Arnaud Dattola aux fonctions de responsable du service communication de la délégation régionale Île-de-France Villejuif**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC220185DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M<sup>me</sup> Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, M. Arnaud Dattola, ingénieur d'études, est nommé responsable du service communication de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif, en remplacement de Mme Miryam Morand.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> mars 2025

Pour le président-directeur général et  
par délégation,  
La déléguée régionale  
Marie-Hélène Papillon

## **DEC252115DR01**

### **Décision portant nomination de M. Marc CHARLES aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC251181DAJ modifiée du 18 juillet 2025 donnant délégation de signature à M. Vincent BENAVENT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Villejuif,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 17 novembre 2025, M. Marc CHARLES, ingénieur d'études hors classe, est nommé responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 17 novembre 2025

Pour le président-directeur général et  
par délégation,  
Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251088DR01**

### **Décision portant nomination de Mme Agnès Korn aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le Monde iranien » (CeRMI)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le Monde iranien » (CeRMI) ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Agnès Korn, chargée de recherche hors classe, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Villejuif, du 28 au 30 octobre 2024 par le service des ressources humaines de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Mme Agnès Korn, chargée de recherche hors classe, est renouvelée assistante de prévention au sein de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le Monde iranien » (CeRMI) ».

Mme Agnès Korn exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Agnès Korn est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 8 juillet 2025

Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'INALCO  
Jean-François Huchet

Visa du Président de l'Université Sorbonne Nouvelle  
Daniel Mouchard-Zay

Le directeur d'unité  
Denis Hermann

Visa du Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes  
Michel HOCHMANN

## **DEC250265DR01**

### **Décision portant nomination de Mme Gladys Bernari aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques Appliquées à Paris 5 » (MAP5)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques Appliquées à Paris 5 » (MAP5) ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Gladys Bernari, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Villejuif, les 28, 29 et 30 octobre 2024 par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS ayant assuré la formation,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 9 novembre 2024, Mme Gladys Bernari, assistante ingénierie, est nommée assistante de prévention au sein de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques Appliquées à Paris 5 » (MAP5).

Mme Gladys Bernari exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gladys Bernari est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2025

Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'Université Paris Cité  
Edouard Kaminski

Le directeur d'unité  
Antoine Chambaz

## **DEC251150DR01**

### **Décision portant cessation de fonctions de Mme Fahima Di Federico, assistante de prévention au sein de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC) ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Jean-Baptiste Manneville aux fonctions de directeur de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC) ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M<sup>me</sup> Fahima Di Federico, ingénierie d'étude classe normale a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS, du 13 avril au 6 mai 2010 ayant assuré la formation,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 31 décembre 2024, il est mis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC) exercées par M<sup>me</sup> Fahima Di Federico.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2025

Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'Université Paris Cité  
Édouard Kaminski

Le directeur d'unité  
Jean-Baptiste Manneville

## **DEC251423DR02**

**Décision portant nomination de M. Younes Boualam aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7622 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique, dont le directeur est M. Stéphane Doncieux ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Younes Boualam, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 16/05/2022 au 20/05/2022 (durée 26,75 heures) et du 14/06/2022 au 17/06/2022 (durée 14,5 heures) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 01/01/2025, M. Younes Boualam est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique.

M. Younes Boualam exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Younes Boualam est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/08/2025

Le directeur d'unité  
Stéphane Doncieux



## **DEC251573DR02**

**Décision portant nomination de M. Mohamed Hanafi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, dont le directeur est M. Jean-Baptiste d'Espinose de Lacaillerie ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Mohamed Hanafi, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du 05/02/2024 au 07/02/2024 et du 11/03/2024 au 13/03/2024 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> -** A compter du 01/01/2025, M. Mohamed Hanafi, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle.

M. Mohamed Hanafi, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mohamed Hanafi, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 -** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/09/2025

Le directeur d'unité  
Jean-Baptiste d'Espinose de Lacaillerie

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris PSL  
Vincent Croquette

Visa du délégué régional  
Christophe Giraud

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Frédérique Peronnet

## **DEC251466DR02**

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Brunet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique, dont le directeur est M. Jérôme Sackur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Isabelle Brunet, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1-2-5/12 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 01/01/2025, Mme Isabelle Brunet est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique.

Mme Isabelle Brunet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Brunet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/08/2025

Le directeur d'unité  
Jérôme Sackur

Visa de la déléguée régionale par intérim  
PSL  
Marjolaine Robillard

Visa du directeur de l'ENS-  
Frédéric Worms

## **DEC251574DR02**

**Décision portant nomination de M. Freddy Martin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, dont le directeur est M. Jean-Baptiste d'Espinose de Lacaillerie ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Freddy Martin, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel Ange du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> -** A compter du 01/01/2025, M. Freddy Martin, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle.

M. Freddy Martin, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Freddy Martin, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 -** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/09/2025

Le directeur d'unité  
Jean-Baptiste d'Espinose de Lacaillerie

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris PSL  
Vincent Croquette

Visa du délégué régional  
Christophe Giraud

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Frédérique Peronnet

## DEC251432DR02

### **Décision portant nomination de M. Francis Cassagne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux, dont le directeur est M. Dimitri Roditchev ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Francis Cassagne, ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017 ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 01/01/2025, M. Francis Cassagne est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux.

M. Francis Cassagne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Francis Cassagne est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/08/2025

Le directeur d'unité  
PSL  
Dimitri Roditchev

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Vincent Croquette

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional  
Christophe Giraud

## **DEC251679DR02**

### **Décision portant nomination de M. Emrick Briand aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris, dont le directeur est M. Massimiliano Marangolo ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujexions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées, délivré à M. Emrick Briand le 07/05/2021 par SGS ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> - Nomination**

A compter du 01/01/2025 et jusqu'au 01/07/2026, M. Emrick Briand, ingénieur de recherche, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris.

##### **Article 2 - Missions<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

M. Emrick Briand exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/09/2025

Visa du délégué régional  
Christophe Giraud

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Frédérique Peronnet

Le directeur d'unité  
Massimiliano Marangolo

## DEC251430DR02

**Décision portant nomination de Mme Olivia Dejean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique (CERCEC)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique, dont la directrice est Mme Masha Cerovic ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Olivia Dejean, ingénierie d'études, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 05/02/2024 au 07/02/2024 et du 11/03/2024 au 13/03/2024 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 01/01/2025, Mme Olivia Dejean est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8083 intitulée Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique.

Mme Olivia Dejean exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Olivia Dejean est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/08/2025

La directrice d'unité  
Masha Cerovic

Visa du président de l'EHESS

Visa du délégué régional



## **DEC251539DR02**

### **Décision portant nomination de M. Thiéry Guillou aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8220 Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale ;

**Vu** la décision n° 250228INC du 26/03/2025 portant nomination de M. Jean-François Lambert aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Thiéry Guillou, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS, du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005, ainsi que la formation Mise à Jour des Connaissances AP organisée par la délégation Ile-de-France Meudon les 25/11/2024 et 26/11/2024 ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 01/01/2025, M. Thiéry Guillou est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale.

M. Thiéry Guillou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thiéry Guillou est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/08/2025

Le directeur d'unité  
Jean-François Lambert

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional  
Christophe Giraud

## **DEC251540DR02**

**Décision portant nomination de M. Rémi Brageu aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale ;

**Vu** la décision n° 250228INC du 26/03/2025 portant nomination de M. Jean-François Lambert aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées, délivré à M. Rémi Brageu, le 30/10/2024 par SGS ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> - Nomination**

A compter du 01/01/2025 et jusqu'au 30/10/2029, M. Rémi Brageu, ingénieur d'études, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale.

**Article 2 - Missions<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

M. Rémi Brageu exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/08/2025

Visa du délégué régional  
Christophe Giraud

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Frédérique Peronnet

Le directeur d'unité  
Jean-François Lambert

---

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

## **DEC251603INS2I**

### **Décision portant nomination de DOERR Carola aux fonctions de délégué scientifique en institut**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

DOERR Carola, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 40 % d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques DOERR Carola est en charge de la thématique « Algorithmique et Optimisation ».

##### **Article 3**

DOERR Carola demeure rattachée au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) - UMR7606 relevant de la délégation Paris-Centre.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC251680DR02**

### **Décision portant nomination de M. Jean-Eudes Duvauchelle aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris, dont le directeur est M. Massimiliano Marangolo ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujexions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées, délivré à M. Jean-Eudes Duvauchelle le 22/04/2022 par la Cerap ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> - Nomination**

A compter du 01/01/2025 et jusqu'au 22/02/2027, M. Jean-Eudes Duvauchelle, ingénieur d'études, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris.

##### **Article 2 - Missions<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

M. Jean-Eudes Duvauchelle exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/09/2025

Visa du délégué régional  
Christophe Giraud

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Frédérique Peronnet

Le directeur d'unité  
Massimiliano Marangolo

## **DEC251852INP**

Décision portant fin de fonction de M. Antoine Rousse en qualité de délégué scientifique

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC248975INP du 20/12/2024 portant nomination de M. Antoine Rousse aux fonctions de délégué scientifique

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 30/09/25 il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Antoine Rousse.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 octobre 2025

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

**DEC251633INS2I****Décision portant nomination de Mohammed Nabil EL KORSO aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

EL KORSO Mohammed Nabil, Professeur des universités est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 50 % d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, EL KORSO Mohammed Nabil est en charge de la thématique « Signal ».

**Article 3**

EL KORSO Mohammed Nabil demeure rattaché au Laboratoire des Signaux et Systèmes (L2S) - UMR8506 relevant de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



**DEC252037DR04**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Franck LE BIDEAU, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, dont M. Mouad ALAMI est le directeur ;

**Vu** l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° DEC234216DR04 en date du 6 juin 2023 nommant M. Franck LE BIDEAU, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, exercées par M. Franck LE BIDEAU.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 octobre 2025

Le directeur de l'unité  
Mouad ALAMI

Visa du délégué régional du CNRS  
Île-de-France Gif-sur-Yvette  
Benoît FORÊT

**DEC252076INSHS**

**Décision portant nomination de Mme Christelle Coton aux fonctions de directrice par intérim et de MM. Valentin Behr et Loïc Le Pape aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des tutelles principales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Antoine Vauchez, directeur et de Mmes Christelle Coton et Sarah Kolopp, directrices adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- II. À compter de cette même date, Mme Christelle Coton, maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2026.
- III. À compter de cette même date, MM. Valentin Behr, chargé de recherche au CNRS et Loïc Le Pape, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2026.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **25 NOV. 2025**

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252069DR06**

### **Décision portant nomination de M. Thomas SCHOENECKER aux fonctions de responsable régional(e) de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Centre-Est**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° 220189DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M<sup>me</sup> Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC),

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 3 novembre 2025 M. **Thomas SCHOENECKER**, IE, est nommé responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Centre-Est.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 03 novembre 2025

Pour le président-directeur général et  
par délégation,  
La déléguée régionale  
Edwige HELMER-LAURENT

## DEC248393DR07

**Décision portant nomination de M. Saïd TBATOU aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5822** intitulée « **Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon** » ; **Vu** la décision n°**DEC201509DGDS** en date du **01/01/2021** nommant **Mme Anne EALET**, directrice de l'**UMR5822** ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujexions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives scellées et non scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules » délivré à **M. Saïd TBATOU**, le **20/09/2024** par l'**Apave** ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Nomination**

A compter du **24/09/2024** et jusqu'au **24/09/2029**, **M. Saïd TBATOU**, *ingénieur d'études*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'**UMR5822** intitulée « **Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon** ».

## **Article 2 – Missions<sup>1</sup>**

**M. Saïd TBATOU** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

## **Article 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 octobre 2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Florence MORINEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Bruno LINA

La directrice d'unité  
Anne EALET

---

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.  
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

## DEC251219DR07

**Décision portant nomination de Mme Nathalie MARIE-LOUISE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5189 intitulée « Histoire et sources des mondes antiques ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5189** intitulée « **Histoire et sources des mondes antiques** » ;

**Vu** la décision n°DEC234739DGDS en date du **01/09/2023** portant nomination de **Mme Madalina DANA**, directrice de l'**UMR5189** ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Nathalie MARIE-LOUISE**, *technicienne de recherche*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la **Délégation Rhône Auvergne du CNRS les 12 et 13 mai puis les 02 et 03 juin 2025** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du **01/07/2025**, **Mme Nathalie MARIE-LOUISE**, *technicienne de recherche*, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5189** intitulée « **Histoire et sources des mondes antiques** ».

**Mme Nathalie MARIE-LOUISE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Nathalie MARIE-LOUISE** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à HiSoMA – MOM, 7 rue Raulin 69007 LYON, le 10 juillet 2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2  
Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN

La directrice d'unité  
Madalina DANA

## **DEC251216DR07**

**Décision portant nomination de M. Landry GAYET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5082 intitulée « Centre de Résonance magnétique Nucléaire ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant création de l'**UMR5082** intitulée « **Centre de Résonance magnétique Nucléaire** » ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Landry GAYET**, *ingénieur de recherche*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **Délégation Rhône Auvergne du CNRS les 12, 13 mai et du 02 au 04 juin 2025** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du **01/07/2025**, **M. Landry GAYET**, *ingénieur de recherche*, est nommé assistant de prévention au sein de l'**UMR5082** intitulée « **Centre de Résonance magnétique Nucléaire** ».

**M. Landry GAYET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Landry GAYET** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11/07/2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Le directeur d'unité  
Guido PINTACUDA

## DEC251217DR07

**Décision portant nomination de M. Nithavong CAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** » ;

**Vu** la décision n°DEC247865DGDS en date du **01/09/2024** portant nomination de **Mme Carine MICHEL**, directrice de l'**UMR5182** ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Nithavong CAM, ingénieur de recherche**, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **Délégation Rhône Auvergne du CNRS les 12, 13 mai et du 02 au 04 juin 2025** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du **01/07/2025**, **M. Nithavong CAM, ingénieur de recherche**, est nommé assistant de prévention au sein de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** ».

**M. Nithavong CAM** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Nithavong CAM** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 23 juillet 2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon  
Emmanuel TRIZAC

La directrice d'unité  
Carine MICHEL

## DEC248019DR07

**Décision portant nomination de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** » ; **Vu** la décision n°**DEC247865DGDS** en date du **01/09/2024** portant nomination de **Mme Carine MICHEL**, directrice de l'**UMR5182** ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ**, *ingénierie d'études*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **la délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28 et 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du **01/09/2024**, **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ**, *ingénierie d'études*, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** ».

**Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 08 juillet 2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Bruno LINA

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon  
Emmanuel TRIZAC

La directrice d'unité  
Carine MICHEL

## DEC251402DR07

**Décision portant nomination de Mme Carine LAZERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°DEC201522DGDS du 01/01/2021 portant renouvellement de l'UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) » ;

**Vu** la décision n°DEC251261DGDS en date du 01/08/2025 portant nomination de **M. Dimitri LAVILLETTE**, directeur de l'UMR5308 ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Carine LAZERT, ingénierie d'études**, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 mars 2002 et du 13 au 15 mai 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – À compter du **01/08/2025**, **Mme Carine LAZERT, ingénierie d'études**, est nommée assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « **Centre international de recherche en infectiologie (CIRI)** ».

**Mme Carine LAZERT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Carine LAZERT** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 15/10/2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Bruno LINA

Le directeur d'unité  
Dimitri LAVILLETTE

## **DEC250640DR07**

**Décision portant nomination de M. Olivier TOMBRET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et archéométrie ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5138** intitulée « **Archéologie et archéométrie** » ;

**Vu** la décision n°**DEC249075DGDS** en date du **01/01/2025** nommant **M. Eric THIRAUT**, directeur de l'**UMR5138** ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives scellées » délivré à **M. Olivier TOMBRET**, le **07/05/2021** par **SGS France** ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Nomination**

A compter du **01/01/2025** et jusqu'au **07/05/2026**, **M. Olivier TOMBRET**, *ingénieur de recherche*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'**UMR5138** intitulée « **Archéologie et archéométrie** ».

## **Article 2 – Missions<sup>1</sup>**

**M. Olivier TOMBRET** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

## **Article 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 21 octobre 2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Florence MORINEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Bruno LINA

Le directeur d'unité  
Eric THIRAUT

---

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.  
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

## DEC251400DR07

**Décision portant nomination de M. Daniel VALERO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5191 intitulée « Interactions, Corpus, Apprentissage, Représenta**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°**DEC235779DGDS** du **01/01/2024** portant renouvellement de l'**UMR5191** intitulée « **Interactions, Corpus, Apprentissage, Représenta**

**Vu** la décision n°**DEC251261DGDS** en date du **01/09/2025** portant nomination de **Mme Isabel COLON DE CARVAJAL**, directrice de l'**UMR5191** ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Daniel VALERO**, *ingénieur d'études*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône-Auvergne du CNRS** du **22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – À compter du **01/09/2025**, **M. Daniel VALERO**, *ingénieur d'études*, est nommé assistant de prévention au sein de l'**UMR5191** intitulée « **Interactions, Corpus, Apprentissage, Représenta**

**M. Daniel VALERO** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Daniel VALERO** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 06/10/2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon  
Emmanuel TRIZAC

La directrice d'unité  
Isabel COLON DE CARVAJAL

## **DEC251055DR07**

**Décision portant nomination de Mme Elsa YOBREGAT aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'UAR3721 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°DEC201520DGDS du **01/01/2021** portant création de l'**UAR3721** intitulée « **Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon** » ;

**Vu** la décision n°DEC251103INSU en date du **01/06/2025** nommant **Mme Emanuela MATTIOLI**, directrice de l'**UAR3721** ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées » et « sources non scellées » délivré à **Mme Elsa YOBREGAT**, le **24/03/2025** par **Apercora** ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Nomination**

A compter du **24/03/2025** et jusqu'au **24/03/2030**, **Mme Elsa YOBREGAT**, *ingénierie d'études*, est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'**UAR3721** intitulée « **Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon** ».

## **Article 2 – Missions<sup>1</sup>**

**Mme Elsa YOBREGAT** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

## **Article 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Genis Laval, le 22/09/2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Bruno LINA

La directrice d'unité  
Emanuela MATTIOLI

---

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.  
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

## DEC250636DR07

**Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5086** intitulée « **Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale** » ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujexions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées et sources non scellées » délivré à **M. Frédéric GALISSON**, le **16/01/2025** par **APERCORA** ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Nomination**

A compter du **16/01/2025** et jusqu'au **24/09/2030**, **M. Frédéric GALISSON**, *ingénieur d'études*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'**UMR5086** intitulée « **Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale** ».

## **Article 2 – Missions<sup>1</sup>**

**M. Frédéric GALISSON** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

## **Article 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 24 juillet 2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Bruno LINA

Le directeur d'unité  
Christophe GRANGEASSE

---

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.  
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

## DEC248775DR07

**Décision portant nomination de M. Matthieu GUIBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** » ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Matthieu GUIBERT**, *ingénieur de recherche*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 8 et 9 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

**DECIDE** :

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du **01/12/2024**, **M. Matthieu GUIBERT**, *ingénieur de recherche*, est nommé assistant de prévention au sein de l'**UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** ».

**M. Matthieu GUIBERT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Matthieu GUIBERT** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ecully, le 23/10/2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon  
Pascal RAY

Le directeur d'unité  
Jean-Luc LOUBET

**DEC251637INS2I****Décision portant nomination de NICOLAS Barbara aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

NICOLAS Barbara, Directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 40 % d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques NICOLAS Barbara est en charge de la thématique « Imagerie ».

**Article 3**

NICOLAS Barbara demeure rattachée au Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé (CREATIS) - UMR5220 relevant de la délégation Rhône Auvergne.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## DEC251401DR07

**Décision portant nomination de Mme Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°DEC201522DGDS du 01/01/2021 portant renouvellement de l'UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) » ;

**Vu** la décision n°DEC251261DGDS en date du 01/08/2025 portant nomination de **M. Dimitri LAVILLETTE**, directeur de l'UMR5308 ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Sylvie FIORINI**, *technicienne de recherche*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – À compter du **01/08/2025**, **Mme Sylvie FIORINI**, *technicienne de recherche*, est nommée assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « **Centre international de recherche en infectiologie (CIRI)** ».

**Mme Sylvie FIORINI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Sylvie FIORINI** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 15/10/2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Bruno LINA

Le directeur d'unité  
Dimitri LAVILLETTE



## **DEC251909INSHS**

**Décision portant cessation de fonctions de Madame Aurélie Olivesi, directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences sociales et des Humanités Lyon Saint-Etienne (MSH LSE)**

**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination des directrices adjointes de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences sociales et des Humanités Lyon Saint-Etienne (MSH LSE) ;

**Vu** l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines & sociales ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de Madame Aurélie Olivesi, directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n° 2000 intitulée Maison des Sciences sociales et des Humanités Lyon Saint-Etienne (MSH LSE), appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

## DEC250955DR07

**Décision portant nomination de M. Vincent GAERTNER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5600 intitulée « Environnement, Ville, Société ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n°**DEC201536DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5600** intitulée « **Environnement, Ville, Société** » ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujexions et d'expertise ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées » délivré à **M. Vincent GAERTNER**, le **28/11/2024** par **Apercora** ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Nomination**

A compter du **28/11/2024** et jusqu'au **18/03/2030**, **M. Vincent GAERTNER**, *assistant ingénieur*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'**UMR5600** intitulée « **Environnement, Ville, Société** ».

## **Article 2 – Missions<sup>1</sup>**

**M. Vincent GAERTNER** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

## **Article 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 29/07/2025

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Florence MORINEAU

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2  
Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN

Le directeur d'unité  
Étienne COSSART

---

<sup>1</sup> [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

## **DEC251993INC**

**Décision portant nomination de M. Jean Daou aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) ;

**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, M. Jean DAOU, Professeur des universités à l'ENSCMu, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) jusqu'au 31 aout 2026.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC250950DR10

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Chery, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

**Vu** l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Considérant que Mme Isabelle Chery, ingénierie d'étude a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Strasbourg, les 19 au 21 mai 2015 et 16 au 18 juin 2015 par la délégation Alsace du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) exercées par Mme Isabelle Chery.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Strasbourg, le 5 juin 2025

Visa du délégué régional  
Géraud Delorme

Signature électronique de  
Géraud DELORME  
Date : 24-septembre-2025

Visa de la présidente de l'Université de Strasbourg  
Frédérique Berrod

Pour la Présidente et par délégation  
la Directrice générale des services  
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

La directrice d'unité  
Sandrine Courtin



**DEC250958DR10**

**Décision portant nomination de M. Dimitri Heintz aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

**Vu** l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Dimitri Heintz, ingénieur de recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Strasbourg, les 21 au 22 mai 2008 et 3 au 5 juin 2008 par la délégation Alsace du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, M. Dimitri Heintz, ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC).

M. Dimitri Heintz exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dimitri Heintz est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.**

Fait à Strasbourg, le 5 juin 2025

Visa du délégué régional  
Géraud Delorme



Signature électronique de  
Géraud DELORME  
Date : 24-septembre-2025

Visa de la présidente de l'Université de Strasbourg  
Frédérique Berrod



Pour la Présidente et par délégation  
la Directrice générale des services  
de l'Université de Strasbourg

  
Valérie GILBERT

La directrice d'unité  
Sandrine Courtin

**DEC250957DR10**

**Décision portant nomination de M. David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

**Vu** l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. David Bock, assistant ingénieur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Strasbourg, les 18 au 20 mai 2010 et 8 au 10 juin 2010 par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, M. David Bock, assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC).

M. David Bock exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David Bock est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.**

Fait à Strasbourg, le 5 juin 2025

Visa du délégué régional  
Géraud Delorme



Signature électronique de  
Géraud DELORME  
Date : 24-septembre-2025

Visa de la présidente de l'Université de Strasbourg  
Frédérique Berrod

Pour la Présidente et par délégation  
la Directrice générale des services  
de l'Université de Strasbourg

  
Valérie GIBERT  
La directrice d'unité  
Sandrine Courtin

## **DEC252027IN2P3**

Décision portant fin de fonction d'Axel LAUREAU en qualité de délégué Scientifique

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC247741IN2P3 du 12 août 2024 portant nomination d'Axel LAUREAU aux fonctions de délégué scientifique en charge de l'« Énergie nucléaire » pour CNRS Nucléaire & Particules.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 il est mis fin aux fonctions d'Axel LAUREAU, délégué scientifique en charge de l'« Énergie nucléaire » pour CNRS Nucléaire & Particules.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 novembre 2025

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

**DE252058DR11****Décision portant nomination de M. Grégory ARNEODO aux fonctions de responsable du service des systèmes d'information de la délégation régionale Alpes (MOY11)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC247635DAJ du 04 Juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025, M. Grégory ARNEODO, Ingénieur de recherche, est nommé responsable du service des systèmes d'information de la délégation régionale Alpes (DR11), en remplacement de Mme Marie DAVID.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 07/11/2025.

Pour le président-directeur général et par délégation,

Le délégué régional  
Christophe MULLER



DEC251908INSIS

**Décision portant nomination de Laurent ORGEAS aux fonctions de délégué scientifique en institut**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnités créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Laurent ORGEAS, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 30 % d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Laurent ORGEAS, rattaché au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour mission le suivi des activités de recherche en matériaux des solides.

**Article 3**

Laurent ORGEAS demeure rattaché au laboratoire Sols, solides, structures, risques – UMR5521 (3SR) relevant de la délégation Alpes (DR11)

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC252050DR11**

**Décision portant nomination de M. Dominique FOURNIER aux fonctions d'adjoint au responsable du service des systèmes d'information de la délégation régionale Alpes (DR11).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC247635DAJ du 04 Juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025, M. Dominique FOURNIER, Ingénieur de recherche, est nommé adjoint au responsable du service des systèmes d'information de la délégation régionale Alpes (DR11), en remplacement de M. Grégory ARNEODO.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Grenoble, le 07/11/2025.

Pour le président-directeur général et par délégation,

Le délégué régional  
Christophe MULLER



## DEC251911INSIS

### Décision portant nomination de Monique BERNARD aux fonctions de déléguée scientifique en institut

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnités créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monique BERNARD, directrice de recherche de classe exceptionnelle (2<sup>ème</sup> échelon), est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1er janvier 2026 au 28/07/2026.

La nouvelle quotité consacrée à cette mission est de 30 % d'un temps plein.

#### **Article 2**

En qualité de déléguée scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Monique BERNARD, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour mission le suivi des activités pour l'imagerie biomédicale, le suivi thérapeutique et la bio-ingénierie.

#### **Article 3**

Monique BERNARD demeure rattachée au Centre de résonance magnétique biologique et médicale – UMR7339 (CRMBM) relevant de la délégation Provence et Corse (DR12)

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC252078DR12**

**Décision portant nomination de M<sup>me</sup> Marjorie SELVA aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information adjointe (CSSI) de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale [RSSI],

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, Mme Marjorie SELVA, assistant ingénieur, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information adjointe de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse.

**Article 2 –** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 novembre 2025

Pour le président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional,  
Jérôme VITRE

## **DEC251583INS2I**

### **Décision portant nomination de BELLOT Patrice aux fonctions de délégué scientifique en institut**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

BELLOT Patrice, Professeur des universités est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 40 % d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques BELLOT Patrice est en charge de la thématique « Information Scientifique et Technique & Science Ouverte ».

##### **Article 3**

BELLOT Patrice demeure rattaché à au Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS) - UMR 7020 relevant de la délégation Provence et Corse.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC251979PDT**

### **Décision portant renouvellement Madame Caroline STRUBE aux fonctions de déléguée scientifique à la Mission à l'intégrité scientifique du CNRS (MIS)**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

#### **Sur proposition de Antoine PETIT, Président-directeur général**

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

**Madame Caroline STRUBE**, Directrice de recherche 2ème classe, est renouvelée dans ses fonction de déléguée scientifique auprès de la Référente à l'intégrité scientifique du CNRS du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de déléguée scientifique auprès du Président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique, Madame Caroline STRUBE est en charge de traiter des allégations au sein de la MIS. Madame Strube se chargera également des aspects formation de la MIS en liaison avec la référente déontologue.

##### **Article 3**

Pour l'exercice de cette mission, Madame Caroline STRUBE demeure rattachée au CRPN, Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences (UMR7077) relevant de la délégation Provence-Corse (DR12)

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## DEC252075DR12

**Décision portant nomination de M<sup>me</sup> Betty SOBRERO aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale [RSSI],

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, M<sup>me</sup> Betty SOBRERO, ingénieur d'étude, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse.

**Article 2 –** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 novembre 2025

Pour le président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional,  
Jérôme VITRE

## **DEC252185DR13**

### **Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle ANGUILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5237 intitulée CRBM**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant renouvellement de l'unité n° UMR5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier (CRBM);

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 01/01/2026, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR5237 intitulée CRBM exercées par Mme Christelle ANGUILLE.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25/11/2025

Visa du délégué régional  
Laurent BARBIERI

Pour le président-directeur général et  
par délégation,  
Le directeur d'unité  
Claude PRIGENT

## **DEC252157DR13**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Rémy MOZUL, annule et remplace la décision n°DEC248849DR13 du 23/10/2025, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR5508 intitulée LMGC**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC223088DGDS du 02/01/2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR5508 intitulée Laboratoire de Mécanique et Génie Civil (LMGC);

**Vu** la décision n° DEC191254DGDS du 19 décembre 2019 portant nomination de M. Stéphane PAGANO aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR5508 intitulée LMGC ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 01/09/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR5508 intitulée LMGC exercées par M. Rémy MOZUL.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 20/11/2025

Visa du délégué régional  
Laurent BARBIERI

Pour le président-directeur général et  
par délégation,  
Le directeur d'unité  
Stéphane PAGANO



## DEC192537DAI

### **Décision portant nomination de M. Michel Hassan aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel Hassan, Ingénieur de Recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour la Direction de l'audit interne (DAI), du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec le directeur de l'audit interne, qui valide ses travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel Hassan demeure affecté au LAAS (UPR8001), situé à Toulouse.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC252038INNEE**

**Décision portant nomination de M. Simon Blanchet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°2029 intitulée « Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC214085DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement, sous la forme d'une unité d'appui et de recherche, de l'unité intitulée « Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) » ;

**Vu** la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant notamment nomination de Mme Camille Parmesan aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche intitulée « Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) » ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, M. Simon Blanchet, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée, jusqu'au 30 septembre 2026, en remplacement de Mme Camille Parmesan, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252094DR15**

### **Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud CAILLO, assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) ;

**Vu** l'instruction n° DEC247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Arnaud CAILLO, IR, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 22 au 23 septembre 2008 et du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) exercées par M. Arnaud CAILLO.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12/11/2025

Visa du délégué régional

Younis HERMES

Le directeur d'unité

William BANKS

## **DEC250733DR16**

**Décision modifiant la décision DEC211866DR16 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances de l'UAR 3134 « Centre d'études Alexandrines ».**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

**Vu** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2021 relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics nationaux situées à l'étranger,

**Vu** l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

**Vu**, la décision DEC222931DAJ du 02/01/2023 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Paris-Normandie,

**Vu**, la décision DEC211865DR16 du 27/05/2021 instituant la régie d'avances de l'UAR 3134 « Centre d'études Alexandrines » modifiée par la décision DEC221944DR16 du 01/07/2022,

**Vu**, la décision DEC211866DR16 du 27/05/2021 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de l'UAR 3134 « Centre d'études Alexandrines »,

**Vu**, la décision DEC235459DR16 du 01/11/2023 modifiant la décision DEC211866DR16 du 27/05/2021 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de l'UAR 3134 « Centre d'études Alexandrines »,

## **DECIDE :**

Les articles de la décision DEC211866DR16 du 27/05/2021 sont modifiés comme suit :

### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 18/05/2025, M. Thomas FAUCHER est nommé régisseur intérimaire de la régie d'avances de l'UAR 3134 Centre d'études Alexandrines avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci. Il remplace Mme Sophie PHILIPPOT-LE CAMUS, régisseur sortant.

### **Article 2**

M. Samir FATHY ABDEL LATIF MOHAMED GHANEM est nommé mandataire suppléant de M. Thomas FAUCHER.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service.

M. Michael MAHER NAGUIB AYAD est nommé mandataire de M. Thomas FAUCHER.

### **Dispositions finales :**

- I. Les dispositions de la décision DEC211866DR16 du 27/05/2021 et de la décision modificative DEC235459DR16 du 01/11/2023 non modifiées par la présente demeurent inchangées.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **18/05/2025**

La Déléguée régionale, **Isabelle LONGIN**

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire, **Catherine FAUCHET**

Vu, l'Agent comptable principal, **Ghislaine BALA**

Pour acceptation,  
Le régisseur intérimaire, **Thomas FAUCHER**

Pour acceptation,  
Le mandataire suppléant, **Samir FATHY ABDEL LATIF MOHAMED**

Pour acceptation,  
Le mandataire, **Michael MAHER NAGUIB AYAD**



## DEC251710INSU

### **Décision portant fin de fonctions de Mme Sophie ROUSSET en tant que chargée de mission**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC259495INSU du 27/01/2025 nomination de Mme Sophie ROUSSET aux fonctions de chargée de mission ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 31/08/2025, aux fonctions de chargée de mission, exercées par Mme Sophie ROUSSET auprès du président-directeur général du CNRS pour l'Institut national des sciences de l'Univers.

[Si versement d'une indemnité

#### **Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Côte d'Azur.

#### **Article 2 ou 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 septembre 2025

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

## **DEC251960INSU**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sébastien GOGO aux fonctions de directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n° 3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Environnement de Rennes » (OSERen)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 3343 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR), et nommant M. Dimitri LAGUE et M. Cedric WOLF, respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision n° DEC251256INSU du 27 août 2025 portant modification de l'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n°3343, anciennement intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR), devenue « Observatoire des Sciences de l'Environnement de Rennes » (OSERen) ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis de l'assemblée Générale de l'unité susvisée ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Cedric WOLF, directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**Article 2** - À compter de cette même date, M. Sébastien GOGO, physicien à l'Université de Rennes, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2026.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252073INNE**

**Décision portant nomination de M. Cyril Tissot aux fonctions de directeur par intérim et de M. Serge Suanez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) »**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) » ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**I.** Il est mis fin aux fonctions de M. Brice Trouillet, directeur de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) », appelé à d'autres fonctions, à compter du 6 novembre 2025.

**II.** A compter de cette même date, M. Cyril Tissot, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2026.

**Article 2**

**I.** Il est mis fin aux fonctions de M. Cyril Tissot, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) », à compter du 6 novembre 2025.

**II.** A compter de cette même date, M. Serge Suanez, professeur à l'Université Bretagne Occidentale, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2026.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252074INNE**

**Décision portant nomination de M. Alexis Bazire aux fonctions de directeur par intérim et de M. Gilles Bedoux aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'équipe mixte de recherche n°6076 intitulée « Laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines (LBCM) »**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC223095DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'équipe mixte de recherche n°6076 intitulée « Laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines (LBCM) » ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'unité enveloppante,

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

**I.** Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche n°6076 intitulée « Laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines (LBCM) », démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**II.** A compter de cette même date, M. Alexis Bazire, professeur à l'Université Bretagne Sud, est nommé directeur par intérim de l'équipe mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2026.

### **Article 2**

**I.** Il est mis fin aux fonctions de M. Alexis Bazire, directeur adjoint de l'équipe mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**II.** A compter de cette même date, M. Gilles Bedoux, maître de conférence à l'Université Bretagne Sud, est nommé directeur adjoint par intérim de l'équipe mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2026.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC251977DR17**

### **Décision portant nomination de M. Franck CHARRON aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information adjoint (RSSI-DRa) de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC247600DAJ du 27/06/2024 donnant délégation de signature à M<sup>me</sup> Muriel Sinanides, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

**Vu** l'instruction n° INS249174DAJ du 2 janvier 2025 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSI-N),

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 1/11/2025, M. Franck Charron, Ingénieur de recherche, est nommé responsable régional de la sécurité des systèmes d'information adjoint (RSSI-DRa) de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire, en remplacement de M. Alexandre Dujardin.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21/10/2025

Pour le président-directeur général et  
par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanides

## **DEC251976DR17**

### **Décision portant nomination de M. Alexandre DUJARDIN aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-DR) de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC247600DAJ du 27/06/2024 donnant délégation de signature à M<sup>me</sup> Muriel Sinanides, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

**Vu** l'instruction n° INS249174DAJ du 2 janvier 2025 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSI-N),

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 1/11/2025, M. Alexandre Dujardin, Ingénieur d'étude, est nommé responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-DR) de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire, en remplacement de M. Franck Charron.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21/10/2025

Pour le président-directeur général et  
par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanides

**DEC251585INS2I****Décision portant nomination de BAILLOT Patrick aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition d'Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

BAILLOT Patrick, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS sciences informatiques, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 40 % d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS sciences informatiques, BAILLOT Patrick est en charge de la thématique « Informatique fondamentale ».

**Article 3**

BAILLOT Patrick demeure rattaché au Centre de Recherche en informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL) – UMR9189 relevant de la délégation Hauts-de-France.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC251965INC

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François DEHEZ, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS en date du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7019 intitulée Laboratoire de Physique Théoriques avec M. Dragi KAREVSKI, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Dragi KAREVSKI, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

II. A compter de cette même date, M. François DEHEZ, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2026.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2025

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## **DEC252059INC**

**Décision portant nomination de M. Fabien DARFEUILLE aux fonctions de directeur par intérim, et M. Axel INNIS aux fonctions de directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche n° UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales,

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**I.** Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe BARTHELEMY, directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**II.** A compter de cette même date, M. Fabien DARFEUILLE, directeur de recherche à l'Inserm, est nommé directeur par intérim et M. Axel INNIS, directeur de recherche à l'Inserm, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), jusqu'au 31 août 2026.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/11/2025

Le président-directeur général

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Antoine Petit", is written over a blue oval. The oval is drawn with a single continuous line, enclosing the signature and some of the text above it.

DEC251966INC

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Wen-Juan ZHOU aux fonctions de directrice par intérim de l'international research laboratory IRL 3464 intitulé Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201511DGDS en date du 18 décembre 2020 portant création de l'international research laboratory intitulé Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L) ;

**Vu** la décision DEC222929INC en date du 29 décembre 2022 portant cessation de fonction et nomination de Mme Jessie ZHENG aux fonctions de directrice de l'international research laboratory intitulé Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L) ;

**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Jessie ZHENG directrice de l'IRL susvisé, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

II. À compter de cette même date, Mme Wen-Juan ZHOU, chercheure à Solvay est nommée directrice par intérim de l'international research laboratory intitulé E2P2L, jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2025

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## **DEC252064DAJ**

### **Décision portant délégation de signature à M. François Pouget, directeur général délégué aux ressources du CNRS**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

**Vu** le décret n°2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°DEC252063DAJ portant nomination de M. François Pouget aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** Délégation est donnée à M. François Pouget, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions, à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités à vocation de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais, et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS d'un montant supérieur à 300 000 euros hors taxes ;
- des actes relatifs à la réquisition de l'Agent comptable du CNRS lorsqu'ils n'ont pas pour objet de procéder au paiement de la rémunération des agents dans le cadre de la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée.

**Article 2** – La présente décision, qui entre en vigueur à compter du 19 janvier 2026, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

Paris, le 5 mai 2025

**Objet : Délégations de signature**

Vous trouverez ci-joint la liste de mes mandataires auxquels j'ai donné procuration générale ou spéciale, ayant seule qualité pour signer en mon nom et sous ma responsabilité :

**DELEGATIONS GENERALES**

**Mme Virginie BEAUME**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, nommée par décision DEC213888DAJ du 13 janvier 2022, directrice adjointe, en charge du département du « suivi financier et de la qualité de l'information » de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

**M. Jacques JENOUDET**, administrateur des finances publiques adjoint, nommé par décision DEC247851DAJ du 13 janvier 2025, en charge du département du traitement des données et des systèmes d'information de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

**M. Michel TRAISNEL**, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, nommé par décision DEC247849DAJ du 23 juillet 2024, responsable adjoint du département du traitement des données et des systèmes d'information de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

**DELEGATIONS SPECIALES**

**M. Frédéric DESPET**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du « service de la comptabilité générale » (SCG) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité
- de son domaine ;
- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télépaiement des impôts, taxes et cotisations.

**CNRS**

Direction générale déléguée aux ressources

**Direction des comptes et de l'information financière**

3, rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 40 00

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

**Mme Olivia MATHIEU**, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du « service de la comptabilité générale » (SCG) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télèpaiement des impôts, taxes et cotisations.

**M. Jean-Christophe ROZIES**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du « service de la recette et du recouvrement » (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière reçoit délégation spéciale, à l'effet de signer :

- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télèpaiement des impôts, taxes et cotisations ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion des recettes.

**Mme Ladan MOJAVERIAN**, ingénierie d'étude, adjointe au responsable du « service de la recette et du recouvrement » (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière reçoit délégation spéciale, à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion des recettes.

**Mme Aline ATHUS**, ingénierie d'études, responsable du « service de la comptabilité budgétaire » (SCB) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion de son domaine d'activité.

**Mme Séverine BOURGET-HILLAIRET**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service de « la maîtrise des risques » (SMR) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations, accusés de réception récépissés, certificats divers et autres documents ayant trait à l'activité du service.

**Mme Véronique LE BIHAN**, ingénierie d'études hors classe, responsable du pôle « Audit et certification » (PAC) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer :

- les procès-verbaux d'installation des agents comptables secondaires ;
- les bordereaux d'envoi de pièces aux agents comptables secondaires.

**M. Sébastien LE RAY**, inspecteur des finances publiques, responsable du « service central de la paie » (SCP) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux, à l'effet de signer :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans les limites de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux huissiers de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

**Mme Alexandra PHARES**, ingénierie de recherche de classe normale, adjointe au responsable du « service central de la paie » (SCP), de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux, à l'effet de signer :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans la limite de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux huissiers de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

**Mme Nathalie GIROD**, ingénierie d'études de classe normale, responsable du pôle « comptabilité-recettes » du « service central de la paie » (SCP), de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale en l'absence du responsable du SCP et de sa responsable adjointe pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux, à l'effet de signer :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans la limite de ses attributions ;

- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux huissiers de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

**M. Vincent TOLDRE**, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

**Mme Nathalie ALBERT**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

**Mme Rosaria DONATO**, ingénierie de recherche hors classe, responsable du « pôle traitement de la dépense » de la Direction des comptes et de l'information financière, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

Vous trouverez ci-après un spécimen des signatures de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes et auxquelles je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

La Directrice des comptes et de l'information financière  
Agent comptable principal du CNRS

Ghislaine BALA

## **DEC251994DAJ**

**Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Lionel Buchaillot, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°DEC220993DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2022 portant fin de fonctions et nomination de M. Lionel Buchaillot aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

**Vu** le projet de convention de création de l'international research laboratory n°2027 intitulé « Institut Franco-Argentin de Dynamique des Fluides pour l'Environnement » (IRL IFADyFE) entre le CNRS et le Conseil national de la recherche scientifique et technique (Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas), agence gouvernementale argentine,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Lionel Buchaillot, directeur de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de création de l'IRL IFADyFE susvisée.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252141DCIF**

**Décision portant désignation des mandataires de Mme Ghislaine BALA, agent comptable principal du CNRS, directrice des comptes et de l'information financière (DCIF)**

### **L'AGENT COMPTABLE PRINCIPAL, DIRECTRICE DES COMPTES ET DE L'INFORMATION FINANCIERE**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16 ;

**Vu** l'arrêté du 7 juillet 2022 portant nomination de l'agent comptable principal du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'instruction juridique commune du 26 septembre 2024 applicable aux organismes mentionnés aux 4° et 6° de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique - BOFIP-GCP-24-0021 du 26 septembre 2024 ;

**Vu** la décision DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

**Vu** la décision DEC221742DAJ du 24 juin 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Ghislaine Bala aux fonctions de directrice des comptes et de l'information financière (DCIF)

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation générale est donnée à :

Mme Virginie BEAUME, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, nommée par décision DEC213888DAJ du 13 janvier 2022 directrice adjointe, en charge du département du « suivi financier et de la qualité de l'information » de la Direction des comptes et de l'information financière, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

M. Jacques JENOUDET, administrateur des finances publiques adjoint, nommé par décision DEC247851DAJ du 13 janvier 2025 adjoint à la directrice, responsable du département du traitement des données et des systèmes d'information de la Direction des comptes et de l'information financière, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

M. Michel TRAISNEL, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, nommé par décision DEC247849DAJ du 23 juillet 2024, responsable adjoint du département du traitement des données et des systèmes d'information de la Direction des comptes et de l'information financière, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

## Article 2

Délégation spéciale est donnée à :

M. Frédéric DESPET, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du « service de la comptabilité générale » (SCG) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télépaiement des impôts, taxes et cotisations.
- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion de la comptabilité budgétaire.

Mme Olivia MATHIEU, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du « service de la comptabilité générale » (SCG) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télépaiement des impôts, taxes et cotisations.

M. Jean-Christophe ROZIES, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du « service de la recette et du recouvrement » (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télépaiement des impôts, taxes et cotisations ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion des recettes.

Mme Vanessa CHEVREAU, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du « service de la recette et du recouvrement » (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion des recettes.

Mme Séverine BOURGET-HILLAIRET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service de « la maîtrise des risques » (SMR) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations, accusés de réception récépissés, certificats divers et autres documents ayant trait à l'activité du service.

Mme Véronique LE BIHAN, ingénierie d'études hors classe, responsable du pôle « Audit et certification » (PAC) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les procès-verbaux d'installation des agents comptables secondaires ;
- les bordereaux d'envoi de pièces aux agents comptables secondaires.

M. Sébastien LE RAY, inspecteur des finances publiques, responsable du « service central de la paie » (SCP) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer, pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans les limites de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux commissaires de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

Mme Alexandra PHARES, ingénierie de recherche de classe normale, adjointe au responsable du « service central de la paie » (SCP), de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer, pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans la limite de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux commissaires de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

Mme Nathalie GIROD, ingénierie d'études de classe normale, responsable du pôle « comptabilité-recettes » du « service central de la paie » (SCP), de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer, en l'absence du responsable du SCP et de sa responsable adjointe, pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans la limite de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux commissaires de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

M. Vincent TOLDRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

Mme Nathalie ALBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

Mme Rosaria DONATO, ingénierie de recherche hors classe, adjointe au responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, responsable du « pôle traitement de la dépense » du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

### **Article 3**

Les présentes délégations prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 et remplacent celles consenties précédemment.

### **Article 4**

Un spécimen des signatures de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes et auxquelles il convient d'ajouter foi comme à la mienne est joint en annexe.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/11/2025

L'Agent comptable principal,  
Administratrice générale des finances publiques  
Directrice des comptes et de l'information  
financière

Ghislaine BALA

## **DEC251487DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Sarga MOUSSA, directeur de l'unité n° UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, dont le directeur est M. Sarga MOUSSA,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Sarga MOUSSA, directeur de l'unité n° UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sarga MOUSSA, directeur de l'unité n° UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, délégation est donnée à M. Serge LINARES, directeur adjoint, à Mme Caroline BRAFMAN, chargée des ressources documentaires, et à Mme Soniah RAHARINOSY, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251446DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Walid HACHEM, directeur de l'unité n° UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, dont le directeur est M. Walid HACHEM,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Walid HACHEM, directeur de l'unité n° UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Walid HACHEM, directeur de l'unité n° UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, délégation est donnée à M. Arnaud CARAYOL, directeur d'unité adjoint, et à Mme Corinne PALESCANDOLO, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251437DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Anne AMY KLEIN, directrice de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, dont la directrice est M<sup>me</sup> Anne AMY KLEIN,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Anne AMY KLEIN, directrice de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Anne AMY KLEIN, directrice de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, délégation est donnée à M. Belaïd NAIT SIDNAS, responsable administratif et financier, à M. Bruno LABURTHE-TOLRA, directeur d'unité adjoint et à M. Athanasios LALIOTIS, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251451DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Bruno Louis, directeur de l'unité n° EMR7000 intitulée Biomécanique & Appareil Respiratoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249131DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° EMR7000 intitulée Biomécanique & Appareil Respiratoire, dont le directeur est M. Bruno LOUIS,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Bruno LOUIS, directeur de l'unité n° EMR7000 intitulée Biomécanique & Appareil Respiratoire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251558DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Slimane AIT-SI-ALI, directeur de l'unité n° UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, dont le directeur est M. Slimane AIT-SI-ALI,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Slimane AIT-SI-ALI, directeur de l'unité n° UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Slimane AIT-SI-ALI, directeur de l'unité n° UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, délégation est donnée à M. Pierre Antoine DEFOSSEZ, directeur d'unité adjoint, et à Mme Mélanie CHARERY, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251459DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe BASSET, directeur de l'unité n° UMR9007 intitulée LABORATOIRE ELECTRONIQUE, SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ET MICROSYSTÈMES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9007 intitulée LABORATOIRE ELECTRONIQUE, SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ET MICROSYSTÈMES, dont le directeur est M. Philippe BASSET,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Philippe BASSET, directeur de l'unité n° UMR9007 intitulée LABORATOIRE ELECTRONIQUE, SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ET MICROSYSTÈMES, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BASSET, directeur de l'unité n° UMR9007 intitulée LABORATOIRE ELECTRONIQUE, SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ET MICROSYSTÈMES, délégation est donnée à Mme Elodie RICHALOT, directrice d'unité adjointe, et à Mme Virginie CLERGET, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251134DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M<sup>me</sup> Marie-Helene PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M<sup>me</sup> Florence GAZEAU aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations,

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

délégation est donnée à Mme Amanda Silva Brun, directrice d'équipe Nanobiothérapie<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1<sup>er</sup> janvier 2025

La déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251557DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Florian WASZAK, directeur de l'unité n° UMR8002 intitulée Centre Neuroscience Intégrative et Cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8002 intitulée Centre Neuroscience Intégrative et Cognition, dont le directeur est M. Florian WASZAK,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Florian WASZAK, directeur de l'unité n° UMR8002 intitulée Centre Neuroscience Intégrative et Cognition, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian WASZAK, directeur de l'unité n° UMR8002 intitulée Centre Neuroscience Intégrative et Cognition, délégation est donnée à M. Thierry NAZZI, responsable d'équipe, à Mme Francesca DI LEGGE, responsable administrative, et à Mme Carole SENS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251486DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Sophie DUBUISSON-QUELLIER, directrice de l'unité n° UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations, dont la directrice est M<sup>me</sup> Sophie DUBUISSON-QUELLIER,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Sophie DUBUISSON-QUELLIER, directrice de l'unité n° UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sophie DUBUISSON-QUELLIER, directrice de l'unité n° UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations, délégation est donnée à M. Patrick CASTEL, directeur adjoint, et à M. Simon CORDONNIER, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC252072DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité n° UAR3726 intitulée Histoire de la justice et humanités numériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249129DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3726 intitulée Histoire de la justice et humanités numériques ;

Vu la décision n° DEC249129DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Marc RENNEVILLE aux fonctions de directeur de l'unité n° UAR3726 intitulée Histoire de la justice et humanités numériques,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité n° UAR3726 intitulée Histoire de la justice et humanités numériques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité n° UAR3726 intitulée Histoire de la justice et humanités numériques, délégation est donnée à Mme Sophie VICTORIEN, responsable des projets numériques, et à Mme Nadine DARDENNE,

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

responsable de la communication et des actions de formation<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251445DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Damiano MAZZA, directeur de l'unité n° UMR7030 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7030 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Damiano MAZZA aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR7030 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Damiano MAZZA, directeur de l'unité n° UMR7030 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord, à l'effet de signer, au nom du délégué régional , pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damiano MAZZA, directeur de l'unité n° UMR7030 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord, délégation est donnée à M. Thierry CHARNOIS, enseignant chercheur et directeur adjoint, et à Mme Véronique CRIART, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251441DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Frédérique BASSINO, directrice de l'unité n° FRA3734 intitulée Fédération MathSTIC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLEGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision FRA-RT-2025-1 du 23 janvier 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° FRA3734 intitulée Fédération MathSTIC, dont la responsable scientifique est M<sup>me</sup> Frédérique BASSINO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Frédérique BASSINO, directrice de l'unité n° FRA3734 intitulée Fédération MathSTIC, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251442DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité n° GDR673 intitulée Informatique fondamentale et ses mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLEGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision 2024GDR01 du 21 janvier 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR673 intitulée Informatique fondamentale et ses mathématiques, dont le responsable scientifique est M. Pierre FRAIGNIAUD,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité n° GDR673 intitulée Informatique fondamentale et ses mathématiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251567DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Evelyne BENDIRDJIAN, directrice de l'unité n° UAR2009 intitulée BIOMEDTECH Facilities, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2009 intitulée BIOMEDTECH Facilities, dont la directrice est M<sup>me</sup> Evelyne BENDIRDJIAN,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Evelyne BENDIRDJIAN, directrice de l'unité n° UAR2009 intitulée BIOMEDTECH Facilities, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Evelyne BENDIRDJIAN, directrice de l'unité n° UAR2009 intitulée BIOMEDTECH Facilities, délégation est donnée à Mme Corinne SAGNE, chargée de recherche de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251550DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Anne DUPRESSOIR, directrice de l'unité n° UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux, dont la directrice est M<sup>me</sup> Anne DUPRESSOIR,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Anne DUPRESSOIR, directrice de l'unité n° UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251428DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Florence NOBLE, directrice de l'unité n° EMR3649 intitulée Addictions et Comorbidités : biomarqueurs, mécanismes et pharmacothérapies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249135DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° EMR3649 intitulée Addictions et Comorbidités : biomarqueurs, mécanismes et pharmacothérapies, dont la directrice est Mme Florence NOBLE ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Florence NOBLE, directrice de l'unité n° EMR3649 intitulée Addictions et Comorbidités : biomarqueurs, mécanismes et pharmacothérapies, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Florence NOBLE, directrice de l'unité n° EMR3649 intitulée Addictions et Comorbidités : biomarqueurs, mécanismes et pharmacothérapies, délégation est donnée à M. Nicolas MARIE, responsable de projets, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## DEC251569DR01

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Pascale LESAGE, directrice de l'unité n° GDR3546 intitulée Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision GDR2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR3546 intitulée Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative, dont la responsable scientifique est M<sup>me</sup> Pascale LESAGE,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Pascale LESAGE, directrice de l'unité n° GDR3546 intitulée Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Pascale LESAGE, directrice de l'unité n° GDR3546 intitulée Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative, délégation est donnée à M. Gael CRISTOFARI, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

  
Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251460DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Damien FAURIE, directeur de l'unité n° UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249119DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, dont le directeur est M. Damien FAURIE,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Damien FAURIE, directeur de l'unité n° UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien FAURIE, directeur de l'unité n° UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, délégation est donnée à M. Guillaume LOMBARDI, directeur d'unité adjoint, à M. Fabien BENEDIC, directeur d'unité adjoint, et à Mme Nathalie DUROS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251434DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Valerie PARADIS, directrice de l'unité n° EMR8252 intitulée Centre de recherche sur l'inflammation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° EMR8252 intitulée Centre de recherche sur l'inflammation, dont la directrice est M<sup>me</sup> Valerie PARADIS,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Valerie PARADIS, directrice de l'unité n° EMR8252 intitulée Centre de recherche sur l'inflammation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Valerie PARADIS, directrice de l'unité n° EMR8252 intitulée Centre de recherche sur l'inflammation, délégation est donnée à Mme Sophie LOTERSZTAJN, directrice de recherche et à Mme Milene BERTHELOT, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## DEC251563DR01

**Décision portant délégation de signature à M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Biolimaging core, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Biolimaging core, dont le directeur est M. Rene-Marc MEGE,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Biolimaging core, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Biolimaging core, délégation est donnée à Mme Sylvie DJIAN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025



Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251561DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Morgane THOMAS-CHOLLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique ;

**Vu** la décision n° DEC250827INSB du 10 juin 2025 portant nomination de M<sup>me</sup> Morgane THOMAS-CHOLLIER aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Morgane THOMAS-CHOLLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Morgane THOMAS-CHOLLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, délégation est donnée à Mme Ania LE FUR, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251455DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MANNEVILLE, directeur de l'unité n° UMR7057 intitulée Matière et Systèmes Complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7057 intitulée Matière et Systèmes Complexes, dont le directeur est M. Jean-Baptiste MANNEVILLE,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste MANNEVILLE, directeur de l'unité n° UMR7057 intitulée Matière et Systèmes Complexes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MANNEVILLE, directeur de l'unité n° UMR7057 intitulée Matière et Systèmes Complexes, délégation est donnée M. Valentin LEROY, directeur d'unité adjoint, et à Mme Carole PHILIPPE BARACHE, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251568DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Marie-Odile KREBS, directrice de l'unité n° GDR3557 intitulée Groupe de Recherche Psychiatrie - Institut de Psychiatrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision GDR2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR3557 intitulée Groupe de Recherche Psychiatrie - Institut de Psychiatrie, dont la responsable scientifique est M<sup>me</sup> Marie-Odile KREBS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Marie-Odile KREBS, directrice de l'unité n° GDR3557 intitulée Groupe de Recherche Psychiatrie - Institut de Psychiatrie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251433DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Jean SOULIER, directeur de l'unité n° EMR8000 intitulée Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° EMR8000 intitulée Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique, dont le directeur est M. Jean SOULIER,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Jean SOULIER, directeur de l'unité n° EMR8000 intitulée Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean SOULIER, directeur de l'unité n° EMR8000 intitulée Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique, délégation est donnée à Mme Emmanuelle FABRE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC252079DR01**

### **Décision portant délégation de signature à Mme Karine Desboeufs pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques.**

#### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques ;

**Vu** la décision n° DEC251897INSU du 15 octobre 2025 portant nomination de M<sup>me</sup> BEATRICE MARTICORENA aux fonctions de Directrice de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Mme Karine Desboeufs, directrice adjointe<sup>1</sup>, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n°DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée<sup>2</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Desboeufs, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Bénédicte Picquet Varrault, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Desboeufs, directrice adjointe, et de Mme Bénédicte Picquet Varrault, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Isabelle Lambert, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 13 octobre 2025

La Directrice d'unité  
BEATRICE MARTICORENA

---

<sup>1</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

<sup>2</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251554DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Florence NIEDERGANG, directrice de l'unité n° UMR8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8104 intitulée Institut Cochin, dont la directrice est M<sup>me</sup> Florence NIEDERGANG,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Florence NIEDERGANG, directrice de l'unité n° UMR8104 intitulée Institut Cochin, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Florence NIEDERGANG, directrice de l'unité n° UMR8104 intitulée Institut Cochin, délégation est donnée à Mme Sophie VAULONT, directrice de recherche<sup>2</sup>, à Mme Noémie MARRANT, ingénierie d'études hors classe, à Mme Fatma BEN ABDALLAH, ingénierie d'études hors classe, à M. Lucien TABELE, assistant ingénieur, à Mme Sandrine DUARTE, ingénierie d'études de classe normale et à M. Yannig PAUCHONT, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC252036DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Beatrice MARTICORENA, directrice de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques ;

Vu la décision n° DEC251897INSU du 15 octobre 2025 portant nomination de M<sup>me</sup> Beatrice MARTICORENA aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Beatrice MARTICORENA, directrice de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Beatrice MARTICORENA, directrice de l'unité n° UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, délégation est donnée à Mme Karine Desboeufs, directrice adjointe, à Mme Bénédicte Picquet

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Varrault, directrice adjointe, et à Mme Isabelle Lambert, responsable administrative et financière<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 13 octobre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251443DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Jerome IDIER, directeur de l'unité n° GDR720 intitulée Information, Apprentissage, Signal, Image, viSion, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLEGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision 2024GDR01 du 11 janvier 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR720 intitulée Information, Apprentissage, Signal, Image, viSion, dont le responsable scientifique est M. Jerome IDIER,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Jerome IDIER, directeur de l'unité n° GDR720 intitulée Information, Apprentissage, Signal, Image, viSion, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251501DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Isabelle COUTANT, directrice de l'unité n° UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé, dont la directrice est M<sup>me</sup> Isabelle COUTANT,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle COUTANT, directrice de l'unité n° UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Isabelle COUTANT, directrice de l'unité n° UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé, délégation est donnée à Mme Carine VASSY, directrice adjointe, et à M. Alexandre SOURIE, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251456DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, dont la directrice est  
M<sup>me</sup> Florence GAZEAU,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, délégation est donnée à Mme Amanda SILVA BRUN, directrice d'équipe Nanobiothérapie, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251555DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe MAGNAN, directeur de l'unité n° UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, dont le directeur est M. Christophe MAGNAN,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Christophe MAGNAN, directeur de l'unité n° UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MAGNAN, directeur de l'unité n° UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, délégation est donnée à M. Pierre TUFFERY, directeur d'unité adjoint, et à Mme Nouha LAHIANI, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251562DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Vincent GOFFIN, directeur de l'unité n° UAR3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, dont le directeur est M. Vincent GOFFIN,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Vincent GOFFIN, directeur de l'unité n° UAR3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOFFIN, directeur de l'unité n° UAR3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, délégation est donnée à Mme Stéphanie MASSARE, ingénierie d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251447DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Giuseppe CASTAGNA, directeur de l'unité n° UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale, dont le directeur est M. Giuseppe CASTAGNA,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Giuseppe CASTAGNA, directeur de l'unité n° UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giuseppe CASTAGNA, directeur de l'unité n° UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale, délégation est donnée à M. Thomas COLCOMBET, directeur d'unité adjoint, à Mme Lélia BLIN, directrice d'unité adjointe et à Mme Aurore MARCOS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC252022DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M<sup>me</sup> Florence GAZEAU aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Florence GAZEAU, directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations, délégation est donnée à Mme Laura Fouassier Hucko, directrice adjointe, à Mme Amanda Brun

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Graeppi, directrice de recherche, et à Mme Karine Bouffel, responsable administratif et financier<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 6 octobre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251265DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Cécile LEGUY, directrice de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M<sup>me</sup> Marie-Helene PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale ;

Vu la décision n° DEC246756INSHS du 9 avril 2024 portant nomination de M<sup>me</sup> Cécile LEGUY aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Cécile LEGUY, directrice de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Cécile LEGUY, directrice de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale, délégation est

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

donnée à Mme Tatiana Nikitina, directrice adjointe<sup>2</sup>, et à Mme Anissa Forget, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1<sup>er</sup> septembre 2024

La déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251556DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, dont le directeur est M. Martin OHEIM,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, délégation est donnée à M. Boris LAMOTTE D'INCAMPS, directeur d'unité adjoint, et à M. Gilles DEWAILLY, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251559DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Valerie DOYE, directrice de l'unité n° UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, dont la directrice est M<sup>me</sup> Valerie DOYE,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Valerie DOYE, directrice de l'unité n° UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Valerie DOYE, directrice de l'unité n° UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, délégation est donnée à M. Nicolas MINC, directeur d'unité adjoint, à M. Zoubeir ZADVAT, secrétaire général, et à Mme Gaëlle CALLOUARD, responsable du service gestion et finance, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251457DR01**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel PEREIRA, directeur de l'unité n° UMR8205 intitulée Laboratoire Navier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8205 intitulée Laboratoire Navier, dont le directeur est M. Jean-Michel PEREIRA,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Jean-Michel PEREIRA, directeur de l'unité n° UMR8205 intitulée Laboratoire Navier, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel PEREIRA, directeur de l'unité n° UMR8205 intitulée Laboratoire Navier, délégation est donnée à Mme Adelaide FERAILLE, directrice d'unité adjointe, à M. Olivier PITOIS, directeur d'unité adjoint, et à Mme Virginia FREY, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251560DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, dont la directrice est M<sup>me</sup> Aline RENNEVILLE,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, délégation est donnée à M. David GENTIEN, directeur opérationnel des plateformes AMMICa, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251444DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Nadia BRAUNER, directrice de l'unité n° GDR3002 intitulée Recherche Opérationnelle et Décision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision GDR2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR3002 intitulée Recherche Opérationnelle et Décision, dont la responsable scientifique est M<sup>me</sup> Nadia BRAUNER,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Nadia BRAUNER, directrice de l'unité n° GDR3002 intitulée Recherche Opérationnelle et Décision, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251448DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Charlotte TRUCHET, directrice de l'unité n° UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son, dont la directrice est M<sup>me</sup> Charlotte TRUCHET,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Charlotte TRUCHET, directrice de l'unité n° UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Charlotte TRUCHET, directrice de l'unité n° UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son, délégation est donnée à M. Markus NOISTERNIG, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251462DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250965DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Frederic VALES aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Martin OHEIM aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin OHEIM, directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères, délégation est donnée à M.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Boris LAMOTTE d'INCAMPS, directeur d'unité adjoint<sup>2</sup>, et à M. Gilles DEWAILLY, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1<sup>er</sup> août 2025

Le délégué régional  
Frederic VALES

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251596DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Nathalie MIGNET ZOPPI, directrice de l'unité n° UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé, dont la directrice est M<sup>me</sup> Nathalie MIGNET ZOPPI,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Nathalie MIGNET ZOPPI, directrice de l'unité n° UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Nathalie MIGNET ZOPPI, directrice de l'unité n° UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé, délégation est donnée à M. Gounassegarin VIRAPIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251570DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Pierre Antoine DEFOSSEZ, directeur de l'unité n° GDR2204 intitulée France Epigénétique Environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision GDR-RT-2025-1 du 23 janvier 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR2204 intitulée France Epigénétique Environnementale, dont le responsable scientifique est M. Pierre Antoine DEFOSSEZ,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Pierre Antoine DEFOSSEZ, directeur de l'unité n° GDR2204 intitulée France Epigénétique Environnementale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251572DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Agnes LEHUEN, directrice de l'unité n° GDR2072 intitulée Réseau Lymphocytes T de type Inné, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision GDR-RT-2025-1 du 23 janvier 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR2072 intitulée Réseau Lymphocytes T de type Inné, dont la responsable scientifique est M<sup>me</sup> Agnes LEHUEN,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Agnes LEHUEN, directrice de l'unité n° GDR2072 intitulée Réseau Lymphocytes T de type Inné, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251565DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité n° UAR2052 intitulée Crédation, Elevage, Phénotypage, Distribution, et Archivage pour la Recherche Animale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLEGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2052 intitulée Crédation, Elevage, Phénotypage, Distribution, et Archivage pour la Recherche Animale, dont le directeur est M. Yann HERAULT,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité n° UAR2052 intitulée Crédation, Elevage, Phénotypage, Distribution, et Archivage pour la Recherche Animale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251552DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Catherine BRENNER, directrice de l'unité n° UMR9018 intitulée Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9018 intitulée Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques, dont la directrice est M<sup>me</sup> Catherine BRENNER,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Catherine BRENNER, directrice de l'unité n° UMR9018 intitulée Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Catherine BRENNER, directrice de l'unité n° UMR9018 intitulée Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques, délégation est donnée à M. Karim BENIHOUD, directeur d'unité adjoint, et à Mme Isabelle CROQUISON, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251571DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Stéphane EMILIANI, directeur de l'unité n° GDR2194 intitulée Dynamique des interactions entre chromatines virale et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLEGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision 2024GDR01 du 10 janvier 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR2194 intitulée Dynamique des interactions entre chromatines virale et cellulaire, dont le responsable scientifique est M. Stéphane EMILIANI,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Stéphane EMILIANI, directeur de l'unité n° GDR2194 intitulée Dynamique des interactions entre chromatines virale et cellulaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251436DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Cristiano CIUTI, directeur de l'unité n° UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques, dont le directeur est M. Cristiano CIUTI,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Cristiano CIUTI, directeur de l'unité n° UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cristiano CIUTI, directeur de l'unité n° UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques, délégation est donnée à M. Vincent REPAIN, professeur des unités, à Mme Nathalie MERLET, ingénierie d'études, à Mme Jocelyne MOREAU, technicienne de classe normale et à Mme Sandrine DI CONCETTO, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251296DR01**

**Décision portant délégation de signature à Mme Tatiana Nikitina pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale ;

**Vu** la décision n° DEC246756INSHS du 9 avril 2024 portant nomination de M<sup>me</sup> CÉCILE LEGUY aux fonctions de Directrice de l'unité n° UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Mme Tatiana Nikitina, directrice adjointe<sup>1</sup>, à l'effet de signer au nom la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée<sup>2</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tatiana Nikitina, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Anissa Forget, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1<sup>er</sup> septembre 2024

La Directrice d'unité  
CÉCILE LEGUY

<sup>1</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

<sup>2</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251566DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Boris LAMOTTE d'INCAMPS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de M. MARTIN OHEIM aux fonctions de Directeur de l'unité n° UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Boris LAMOTTE d'INCAMPS, directeur d'unité adjoint<sup>1</sup>, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée<sup>2</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris LAMOTTE d'INCAMPS, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à M. Gilles DEWAILLY, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1<sup>er</sup> août 2025

Le Directeur d'unité  
MARTIN OHEIM

<sup>1</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

<sup>2</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251553DR01**

**Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Fabiola TERZI, directrice de l'unité n° UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche, dont la directrice est M<sup>me</sup> Fabiola TERZI,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Fabiola TERZI, directrice de l'unité n° UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Fabiola TERZI, directrice de l'unité n° UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche, délégation est donnée à Mme Sabine BARBUT, ingénierie de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251174DR01**

**Décision portant délégation de signature à Mme Amanda Silva Brun pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M<sup>me</sup> FLORENCE GAZEAU aux fonctions de Directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Mme Amanda Silva Brun, directrice d'équipe Nanobiothérapie<sup>1</sup>, à l'effet de signer au nom la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée<sup>2</sup>.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1<sup>er</sup> janvier 2025

La Directrice d'unité  
FLORENCE GAZEAU

---

<sup>1</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

<sup>2</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251440DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Daniele STEER, directrice de l'unité n° GDR2005 intitulée Ondes Gravitationnelles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision RT-GDR2022 du 17 janvier 2022 portant création ou renouvellement de l'unité n° GDR2005 intitulée Ondes Gravitationnelles, dont la responsable scientifique est M<sup>me</sup> Daniele STEER,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Daniele STEER, directrice de l'unité n° GDR2005 intitulée Ondes Gravitationnelles, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251453DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Hervé PETITE, directeur de l'unité n° UMR7052 intitulée Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-Articulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249133DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7052 intitulée Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-Articulaires, dont le directeur est M. Hervé PETITE,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Hervé PETITE, directeur de l'unité n° UMR7052 intitulée Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-Articulaires, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé PETITE, directeur de l'unité n° UMR7052 intitulée Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-Articulaires, délégation est donnée à Mme Delphine LOGEART-AVRAMOGLOU, directrice d'unité adjointe, à M. Morad BENSIDHOUM, chercheur, et à M. Nathanel LAROCHE, ingénieur responsable de plateforme, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251564DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité n° UAR2055 intitulée FRISBI-core, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLEGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2055 intitulée FRISBI-core, dont le directeur est M. Darren HART,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Darren HART, directeur de l'unité n° UAR2055 intitulée FRISBI-core, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darren HART, directeur de l'unité n° UAR2055 intitulée FRISBI-core, délégation est donnée à Mme Julie MENETREY, directrice d'unité adjointe, et à Mme Marie-Christine POTERSZMAN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251438DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Ventecler, directeur de l'unité n° FRA2003 intitulée Paris Quantitative Biology Initiative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision 2024FRA02 du 16 janvier 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° FRA2003 intitulée Paris Quantitative Biology Initiative, dont le responsable scientifique est M. Nicolas Ventecler,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Nicolas Ventecler, directeur de l'unité n° FRA2003 intitulée Paris Quantitative Biology Initiative, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251489DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M. Aurelien ROBERT, directeur de l'unité n° UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire, dont le directeur est M. Aurelien ROBERT,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Aurelien ROBERT, directeur de l'unité n° UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurelien ROBERT, directeur de l'unité n° UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire, délégation est donnée à Mme Solène LELLINGER, directrice adjointe, et à Mme Virginie MAOUCHI, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC251551DR01**

### **Décision portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Patricia-Laila KANNOUCHE, directrice de l'unité n° UMR9019 intitulée Intégrité du Génome et Cancers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9019 intitulée Intégrité du Génome et Cancers, dont la directrice est M<sup>me</sup> Patricia-Laila KANNOUCHE,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Patricia-Laila KANNOUCHE, directrice de l'unité n° UMR9019 intitulée Intégrité du Génome et Cancers, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Patricia-Laila KANNOUCHE, directrice de l'unité n° UMR9019 intitulée Intégrité du Génome et Cancers, délégation est donnée à Mme Christelle BOUCHOT, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le délégué régional  
Vincent BENAVENT

## **DEC252181DR02**

**Décision portant délégation de signature à M. François CHARLES, directeur de l'unité n° UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS ;

**Vu** la décision collective n° 251261DGDS du 17 juillet 2025 portant nomination de M. François CHARLES aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS ;

**Vu** la décision n° DEC251764DAJ du 7 octobre 2025 portant nomination de M<sup>me</sup> Marjolaine ROBILLARD aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Centre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. François CHARLES, directeur de l'unité n° UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHARLES, directeur de l'unité n° UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, délégation est

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

donnée à Madame Claire LE POULENNEC, secrétaire générale (IEHC)<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le 25 novembre 2025

La déléguée régionale par intérim  
Marjolaine ROBILLARD

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC252110DR02**

**Décision portant délégation de signature à M. Eric AGRIKOLIANSKY, directeur de l'unité n° UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales dont le directeur est M. Eric AGRIKOLIANSKY, la directrice adjointe, Mme Marlène BENQUET et le directeur adjoint, M. Nicolas FORTANE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2029 ;

**Vu** la décision n° DEC251764DAJ du 7 octobre 2025 portant nomination de M<sup>me</sup> Marjolaine ROBILLARD aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Centre;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Eric AGRIKOLIANSKY, directeur de l'unité n° UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric AGRIKOLIANSKY, directeur de l'unité n° UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales,

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

délégation est donnée à Mme Marlène BENQUET, directrice adjointe (DR2) et à Mme Pouneh MILANIAN, (IEHC)<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

La déléguée régionale par intérim  
Marjolaine VERNIER ROBILLARD

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251725DR02**

### **Décision portant délégation de signature à M. Olivier BIQUARD, directeur de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Olivier BIQUARD et la directrice adjointe Claire DEBORD

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Olivier BIQUARD, directeur de l'unité n° UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BIQUARD, délégation est donnée à Mme Claire DEBORD, directrice adjointe, (PU), à M. Sami MAJRI, secrétaire général (IR) et à Mme Marine PAILLER, secrétaire générale adjointe (IE)<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

**DEC251635INS2I****Décision portant nomination de MAGNIEN Clémence aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

MAGNIEN Clémence, Directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 août 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques MAGNIEN Clémence est en charge de la thématique « Parité ».

**Article 3**

MAGNIEN Clémence demeure rattachée au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) - UMR7606 relevant de la délégation Paris-Centre.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC252061DR02**

### **Décision portant délégation de signature à Mme Delphine Machy et à Mme Delphine Coulbois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n°DEC201048DR02 du 27 mai 2020 portant nomination de Mme Anna Sargsyan-Delaval, aux fonctions de responsable adjointe du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision n°DEC221668DR02 du 24 mai 2022 portant nomination de Mme Delphine Machy, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation ;

Vu la décision n°DEC251019DAJ du 16 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable des marchés ;

Vu la décision n°DEC251792DR02 du 25 septembre 2025 portant nomination de Mme Delphine Coulbois aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines ;

**Vu** la décision n°DEC251764DAJ du 7 octobre 2025 portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Centre (DR02)

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Mme Delphine Machy, responsable du service Partenariat et Valorisation et à Mme Delphine Coulbois, responsable du service des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Centre tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° DEC251019DAJ susvisée.

**Article 2-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine Machy, responsable du service partenariat et valorisation, et de Mme Delphine Coulbois, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Anna Sargsyan-Delaval, responsable adjointe du service partenariat et valorisation, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2025

La déléguée régionale, par intérim  
Marjolaine Robillard

## **DEC252034DR02**

### **Décision collective portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Paris Centre par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur OU ORDONNATRICE secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC251764DAJ du 7 octobre 2025 portant nomination de Madame Marjolaine ROBILLARD aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Centre à compter du 6 novembre 2025 ;

**Vu** les décisions n°s DEC249115DGDS, DEC249117DGDS, DEC249118DGDS, DEC249121DGDS, DEC249122DGDS, DEC249129DGDS, DEC249133DGDS, DEC249137DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement des unités de la circonscription Paris-Centre;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Paris-Centre nommément désignés dans le tableau en annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs d'unité ou des directrices d'unité, délégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le tableau en annexe 1 de la présente décision<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

**Article 3** - La présente décision, qui prend effet au 6 novembre 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale par intérim

Marjolaine ROBILLARD

**CNRS Biologie**

<b>Code unité</b>	<b>Libellé</b>	<b>Sigle</b>	<b>Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale</b>	<b>Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal</b>
EMR822 8	Métabolisme et physiologie rénale		CRAMBERT Gilles	<b>Lydie CHEVAL (IR)</b>
EMR825 5				<b>Benoît GAMAIN (DR1) Guy GOROCHOV (PUPHCE) Alexandra AUBRY (MCUPH2) Odile DE LEPINE (IECN)</b>
UAR333 2	Relais d'information sur les sciences de la cognition	RISC	ROGER DE GARDELLE Vincent	<b>Virginie DETOURNAY(AI)</b>
UAR363 1	Institut de biologie Paris-Seine		GIURFA Martin	<b>Sylvie SCHNEIDER-MAOUNOURY (DRCE) Amal MOSSAB (IR)</b>
UMR144	Biologie cellulaire et cancer		PEREZ Franck	<b>Danijela VIGNJEVIC (DR2) Charlotte LOZACH (IR)</b>

UAR550				<b>Mme Carine TISNE (DRCE) Corentin LARGEAU (IR)</b>
UMR321 5				<b>Déborah BOURC'HIS (DR2) Virginie BOURGEOIS (AAR) Isabelle BASSON (AI) Deborah MERLINI (AI)</b>
UMR324 4	Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer	DIG-CANCER	MORILLON Antonin	<b>Chunlong CHEN (DR2) Céline VALLOT (DR2) Valérie BORDE (DR1)</b>
UMR334 7	Signalisation, radiobiologie et cancer		LONDONO VALLEJO José Arturo	<b>Sandrine BOURGEOIS (AI) Sofia GARCIA BAUDINO (IECN)</b>
UMR366 4	Dynamique du noyau		TADDEI Angela	<b>Nathalie DOSTANI (PU) Caroline AUDOUIN (IR) Marion BELLER (AI) Marie KHUOY, gestionnaire (IEHC)</b>
UMR714 1	Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues	BCPLM	FALCIATORE Angela	<b>Yves CHOQUET (DR) Wojciech NAWROCKI (CRCN) Danielle BASCLE-SCHIESSLE (AI)</b>
UMR721 0	Institut de la Vision	IDV	PICAUD Serge	<b>Isabelle AUDO (MC) SANTIARD-BARON Dominique (DR) Nathalie BOYER (IE)</b>

UMR722 1	Physiologie Moléculaire et adaptation		SACHS Laurent	<b>Stéphanie CLERGET</b> <b>FROIDEVAUX (P2)</b> <b>Hervé TOSTIVINT (P1)</b>
UMR724 1	Centre interdisciplinaire de recherche en biologie	CIRB	CHEDOTAL VERLHAC Marie-Helene	<b>Olivier ESPELI (DR1)</b> <b>Florence LADOUCE (IEHC)</b> <b>Sophie MAUSSION (TCE)</b> <b>Sandrine GROSCLAUDE (TCN)</b>
UMR737 1	Laboratoire d'Imagerie Biomédicale	LIB	BRIDAL Sharon	<b>Nicolas TAULIER (DR)</b> <b>Quentin GRIMAL (PR)</b> <b>Catherine DION (AI)</b>
UMR822 6	Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes	LBMCE	COHEN Mickael	<b>Teresa TEIXEIRA (DR1)</b> <b>Lionel BENARD (DR2)</b> <b>Matthieu LE HELLEY (AI)</b>
UMR824 8	Laboratoire des Systèmes Perceptifs	LSP	MAMASSIAN Pascal	<b>Claudia LUNGHI (CRCN)</b> <b>Daniel PRESSNITZER (DR1)</b> <b>Yves BOUBENEC (MC)</b>
UMR824 9	Plasticité du cerveau	PdC	FAURE Philippe	<b>Hélène GEOFFROY (AI)</b>
UMR826 1	Expression Génétique Microbienne	EGM	CONDON Ciaran	<b>Laurence GAUTHIER (AI)</b>
UMR826 3	Développement, Adaptation, Vieillissement	Dev2A	WEIL Dominique	<b>Soumia ELIDRISSI (IEHC)</b> <b>Chimène BETY (TCN)</b> <b>Séverine LACOMBE (AI)</b>
UMR826 5	Neuro-SU		RONDI-REIG Laure	<b>Fiona ROEST-CROLIUS</b> <b>FRANCIS (DRCE)</b> <b>Soumia ELIDRISSI (OA)</b>

**CNRS Chimie**

<b>Code unité</b>	<b>Libellé</b>	<b>Sigle</b>	<b>Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale</b>	<b>Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal</b>
UAR2769	Fédération de Chimie Moléculaire de Paris-Centre	FCMol	Patrice CASTIGNOLLES	<b>Atika BENTAYEB (TCN)</b>
UAR3573	Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France	JEIP	FERRERO Michel	<b>Carmen TODERSASC (IE)</b>
UMR3666	Chimie et Biologie du Cancer	CBC	MECHTA-GRIGORIOU Fatima	<b>Raphaël RODRIGUEZ (DR1) Ludger JOHANNES (DRCE) Lila OUBRAHAM ( IEHC) Yasmina ACHON GRACIA (AI) Johanna MONSTIN (AI)</b>
UMR7083	GULLIVER		DAUCHOT	<b>Fée SORRENTINO (IE)</b>
UMR7167				<b>Amandine GUERINOT (MC) Aroul RADJA (AI)</b>

UMR7197	Laboratoire de Réactivité de Surface	LRS	VIVIER Vincent	<b>Juliette BLANCHARD (DR2)</b> <b>Sonia M'BAREK (IEHC)</b>
UMR7574	Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris	LCMCP	CHANEAC Corinne	<b>Corinne POZZO DI BORGO (AENESR)</b>
UMR7615	Sciences et Ingénierie de la Matière Molle	SIMM	D'ESPINOSE DE LACAILLERIE Jean-Baptiste	<b>Fabienne DECUQ (AI)</b> <b>Antoine CHATEAUMINOIS (DR2)</b>
UMR8231	Chimie Biologie Innovation	CBI	PICHON Valérie	<b>Jean BAUDRY(DR2)</b> <b>Isabelle BORSENBERGER (IECN)</b> <b>Hélène DODIER (SARN)</b>
UMR8232	Institut Parisien de Chimie Moléculaire	IPCM	SOLLOGOUB Mathieu	<b>Alejandro PEREZ-LUNA (DR1)</b> <b>Guillaume IZZET (DR2)</b> <b>Sylvie PALLER-JAMES (IECN)</b> <b>Laurent BOUTEILLER (DRCE)</b>
UMR8233	De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies	MONARIS	KRIM Lahouari	<b>Alexa COURTY (MC)</b> <b>Christof JANSSEN (CRHC)</b>
UMR8234	PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaciauX	PHENIX	JARDAT Marie	<b>Christine MENAGER (PU2)</b> <b>Mireille GUILLARD (TCE)</b>
UMR8235	Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques	LISE	PERROT Hubert	<b>Catherine DEBIEMME CHOUVY(DR2)</b> <b>Isabelle LEFEBVRE (AI)</b>
UMR8247	Institut de Recherche de Chimie Paris	IRCP	LACOTE Emmanuel	<b>Philippe GOLDNER (DR)</b> <b>Domitille GIAUME-MARTIN</b>

**CNRS Ecologie & Environnement**

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal
UAR2047				Chloé MARTIN (IR)
UAR2209	EMBRC France		MC DOUGALL Alexander	Nathalie TURQUE (CRA1) Gurvan CAROU (IECN)
UMR7179	Mécanismes Adaptatifs et Evolution	MECADEV	PIFFERI Fabien	Alexandra HOUSSAY(DR2) Eric GUILBERT (MC) Manuela DA FONSECA (TCE) Nadine COMTE (AI) Jérémy TERRIEN (MC)

UMR7194	Histoire naturelle des Humanités préhistoriques	HNHP	VERNA Christine	<b>Vincent LEBRETON (P) Yannick MIRAS (IRHC)</b>
UMR7204	Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation	CESCO	PORCHER Emmanuelle	<b>Colin FONTAINE (CRCN) Isabelle LE VIOL (MC) Benoît FONTAINE (CRCN) Alexandre ROBERT (MC) Jorine GUY-COICHARD (TCN)</b>
UMR7205	Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité	ISYEB	NICOLAS Violaine	<b>Visotheary UNG (IR) Tony ROBILLARD (PU) Michael MANUEL (PU) AHMED Ahmed (IE)</b>
UMR7206	Eco-anthropologie	EA	DUMEZ Richard	<b>Samuel PAVARD (MC)</b>
UMR7207	Centre de recherche en Paléontologie, Paris	CR2P	CHARBONNIER Sylvain	<b>Dominique GOMMERY(DR1) Angelina FERNANDES BASTOS (IEHC)</b>
UMR7209	Bioarchéologie Interactions Sociétés Environnements	BioArch	ZAZZO Antoine	<b>Mme Joséphine LESUR (MC) Karyne FRANEL DEBUE (IR) Anne-Cécile HAUSSONNE (IE)</b>

UMR7245	Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes	MCAM	MARTIN Coralie	<b>Soizic PRADO (P2) Olga N'DOKI (catégorie A)</b>
UMR7618	Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris	IEES	ROCHELLE-NEWALL Emma	<b>Lise DUPONT (MCHC) Jean-Christophe LATA (PU2) Philippe LUCAS (DR2) Elisa THEBAULT (CRCN) Pierre FEDERICI (IEHC) Frédérique GERBOUIN (IR)</b>
UMR8067	Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques	BOREA	MEZIANE Tarik	<b>Pascal LOPEZ (DR)</b>

**CNRS Ingénierie**

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal
UMR7190	Institut Jean le Rond d'Alembert	d'Alembert	LAGREE Pierre-Yves	<b>Régis WUNENBURGER, directeur adjoint (PU) Guillaume LEGROS (P2) Arnaud ANTKOWIAK (P)</b>
UMR7587	Institut Langevin		DE WILDE Yannick	<b>Julien DE ROSNY (DR2) Christelle JACQUET (IECN)</b>

UMR7636	Physique et mécanique des milieux hétérogènes	PMMH	GODOY DIANA Ramiro	<b>Laurent DUCHEMIN (P) Frédérique AUGER (IEHC) Claudette BAREZ (TCE)</b>
UMR8063	Physique pour la Médecine	PhysMed Paris	PERNOT Mathieu	<b>Thu-Mai NGUYEN (IR) Thomas DEFFIEUX (CRCN) Claire VIALETTE (AI)</b>

**CNRS Mathématiques**

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal
UAR839			Jérémie BOUTTIER	<b>Annabelle OSTYN (2A)</b>
UMR7534	Centre de recherche en mathématiques de la décision	CEREMADE	LEWIN Mathieu	<b>Isabelle BELLIER (IE) Vincent RIVOIRARD (PU)</b>
UMR7586				<b>Claire DEBORD (PU) Sami MAJRI (IR) Marine PAILLER (IE)</b>
UMR8001	Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation	LPSM	BOUTILLIER Cédric	<b>Bastien FERNANDEZ (DR) Sylvain LE CORFF (PU) Jean-Paul ZURCHER (IE) Valérie JUVE (TC)</b>

**CNRS Nucléaire et Particules**

<b>Code unité</b>	<b>Libellé</b>	<b>Sigle</b>	<b>Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale</b>	<b>Délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal</b>
UAR6425			Denis GUTHLEBEN	<b>Natalie PIGEARD-MICAULT (IR)</b>

**CNRS Physique**

<b>Code unité</b>	<b>Libellé</b>	<b>Sigle</b>	<b>Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale</b>	<b>Délégataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal</b>
UAR2205	Centre national de compétences en Nanosciences	C'Nano	BIDAULT Sébastien	<b>Christophe DECILAP (TCN)</b>
UMR168	Physique des Cellules et Cancer	PCC	HERSEN Pascal	<b>Matthieu COPPEY (DR2) Stéphanie DESCROIX (DR1) Véronique PIVEUX (AAR)</b>
UMR7588	Institut des NanoSciences de Paris	INSP	MARANGOLO Massimiliano	<b>Geoffroy PREVOT (DR2) Bruno GALLAS (DR2) Emmanuelle LACAZE (DRCE)</b>

				<b>Jean-Louis THOMAS (DR1)</b> <small>30 fév. 2020, p. 260</small> <b>Valérie GUEZO (AI)</b>
UMR7589	Laboratoire de physique théorique et hautes énergies	LPTHE	PETRINI Michela	<b>Marco PICCO (DR)</b> <b>Huanyan Elise HAO YAN (IE)</b>
UMR7590	Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie	IMPMC	SAITTA Antonino Marco	<b>Sandra NINET (MCHC)</b> <b>Daniele ANTONANGELI (DR2)</b> <b>Sylvain BERNARD (DR2)</b> <b>Ouafa FAOUZI (AI)</b>
UMR7600	Laboratoire de physique théorique de la matière condensée	LPTMC	SATOR Nicolas	<b>Olivier BENICHOU (DR1)</b> <b>Liliane CRUZEL (3B)</b>
UMR8023	Laboratoire de physique de l'ENS	LPENS	BERROIR Jean-Marc	<b>Jean-François ALLEMAND (PUCE)</b> <b>Jean-Michel ISAC (IRHC)</b> <b>Thierry MORA (DR2)</b> <b>Ana BERNAL (IECN)</b> <b>Nora SADAOUI (IECN)</b> <b>Christine CHAMBON (AI)</b>
UMR8213	Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux	LPEM	RODITCHEV Dimitri	<b>Stéphane HOLE (PU2)</b> <b>Delphine ROLLAND (AI)</b>

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal
UAR2409	Documentation et Publications de l'Institut des Civilisations du Collège de France	DPIC	PIRENNE-DELFORGE Vinciane	<b>Sophie BOSSER (TC)</b>
UAR2506	UAR PROGEDO	PROGEDO	SAUGER Nicolas	<b>Claire VANDMOORTELE (IE)</b>
UAR3610			HAFFNER Emmylou	<b>Jeff ALEXANDRE (AI)</b>
UMR719 2	Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures	PROCLAC	MARTINEZ DE CASTILLA MUÑOZ Nuria	<b>Lionel MARTI (CRHC)</b> <b>Hélène VIRLOUVET-ALMEIDA (AI)</b>
UMR801 1	Sciences Normes Démocratie	SND	AUDEGEAN Philippe	<b>Johannes MARTENS (CR)</b> <b>Jeff ALEXANDRE (AI)</b>

UMR806 1	Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique		RASHED Marwan	<b>Alexandra MICHALEWSKI (DR2) Jean-Baptiste GOURINAT ((DR1))</b>
UMR806 6	Institut d'histoire moderne et contemporaine	IHMC	LE ROUX Muriel	<b>Jean-François CHAUVARD (PU) Daniela CIACCIOFERA (IE) Virginie DURAND (IE)</b>
UMR807 7	Centre d'études sud asiatiques et himalayennes	CESAH	CASTAING Anne	<b>Tristan BRUSLE (CRCN) Naziha ATTIA (IEHC)</b>
UMR809 4	Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition	LATTICE	PREVOST Sophie	<b>Dominique LEGALLOIS (PU) Frédéric LANDRAGIN (DR) Virginie PAUCHONT (AI)</b>
UMR809 7	Centre Maurice Halbwachs	CMH	LHUISSIER Anne	<b>Christelle AVRIL (MC) Yannick FER (DR) Solenne BERTRAND (IE) Arlette MOLLET (AI)</b>
UMR815 0	Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art		CLUZEL Jean Sébastien	<b>Hervé BRUNON (DR2) Nastasia GALLIAN (MC) Reza KETTOUCHE (IECN)</b>
UMR815 5	Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale	CRCAO	HAYEK Matthias	<b>Shuang XU EL ABED (MC) Alice TRAVERS (CRCN) Marine PENICAUD (TCE)</b>

UMR816 7	Orient et Méditerranée		GUARDASOLE Alessia	<b>Olivier DELOUIS (CR) Marie-Laure DERAT (DR) Caroline MICHEL D'ANNOVILLE (P1) Claire SOMAGLINO (MC) Dominique VALERIAN (P) Marie-Véronique DIAMANT (AI) Carole EVENO (TC)</b>
UMR817 0	Centre Asie du Sud-Est	CASE	VALLARD Annabel	<b>Véronique DEGROOT (MC)</b>
UMR817 3	Chine, Corée, Japon	CCJ	CARRE Guillaume	<b>Bertrand DARLY (IEHC)</b>
UMR817 7	Laboratoire d'Anthropologie Politique - approches interdisciplinaires et critiques des mondes contemporains	LAP	LAMOTTE Martin	<b>Benoît HACHE (PRA) Chrystelle GUILLOTEAU (AI)</b>
UMR821 6	CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX	CESOR	AUBIN-BOLTANSKI Emma	<b>Filippo RONCONI (MCHC) Teresa DELATTRE (TCN)</b>

UMR822 3	Institut de recherche en Musicologie	IReMus	LE BOMIN Sylvie	<b>Marianne COUTURES (IECN)</b>
UMR822 4	Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane	EUR'ORBEM	ROYER Clara	<b>Rodolphe BAUDIN (PU1)</b>
UMR854 5	Paris Jourdan Sciences Economiques	PJSE	TALLON Jean-Marc	<b>Olivier VANDEN EYNDE (DR)</b> <b>Audrey LE JEUNE (IE)</b>
UMR854 7	Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris	Pays Germanique s	GALLAND- SZYMKOWIAK Mildred	<b>Dominique PRADELLE (PR)</b> <b>Karima ARGENTIN (TCE)</b>
UMR856 0	Centre Alexandre Koyre - Histoire des sciences et des techniques	CAK	THEBAUD-SORGER Marie-Aline	<b>Anne RASMUSSEN (P)</b> <b>Jodie CAZAU (AI)</b>

**CNRS sciences informatiques**

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, délégataire principal / Directrice d'unité, délégataire principale	Délégataire en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal

UMR7606	LIP6	LIP6	KORDON Fabrice	BO Déc. 2025 / p.265
<b>Samuel PAVARD (MC)</b>				

**CNRS Terre & Univers**

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal
UAR2201	Observatoire de Paris	OBS. PARIS	CASOLI Fabienne	<b>Sophie MAIBORODA (DIDG) Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU (catégorie A)</b>
UAR3455	Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	ECCE TERRA	HUGUET Arnaud	<b>Aymeric SPIGA (MC) Catherine SCHMECHTIG (IRHC) Virginie BOUTIN (IECN)</b>
UMR7095	Institut d'astrophysique de Paris	IAP	KOTERA Kumiko	<b>Valérie BONA (IEHC) Patrick HUDELOT (IR) Damien LE BORGNE (MCHC)</b>
UMR7159	Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques	LOCEAN	CHARRASSIN Jean-Benoît	<b>Juliette MIGNOT (DR2) Claire WAELBROECK (DR1) Francis CODRON (PU) Eric GUILYARDI (DR1) Eric FOURLON (IECN)</b>

UMR7193	Institut des sciences de la Terre Paris	ISTEP	LABROUSSE Loïc	<b>Hélène BALCONE-BOISSARD (PU) Béatrice LEDESERT (PU) Subbarao BASSAVA (IR)</b>
UMR7619	Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols	METIS	DUCHARNE Agnes	<b>Fayçal REJIBA (P1) Maryse ROUELLE (MC) Valérie GIRARD (IECN)</b>
UMR8538	Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure	LG-ENS	BARRE Pierre	<b>Matthias DELESCLUSE (MC) Corinne FONSAT (AI)</b>



DEC251778DR04

**Décision portant délégation de signature à Madame Florence CHARUE-DUBOC, Monsieur Jérôme DENIS, Monsieur Franck GUIMONET, Monsieur Michael BAKER, et Monsieur Etienne MINVIELLE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, dont le directeur est Monsieur Alexandre MALLARD ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, délégation est donnée à Monsieur Jérôme DENIS, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC et de Monsieur Jérôme DENIS, délégation est donnée à Monsieur Franck GUIMONET, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Monsieur Jérôme DENIS et de Monsieur Franck GUIMONET, délégation est donnée à Monsieur Michael BAKER, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Monsieur Jérôme DENIS, de Monsieur Franck GUIMONET et de Monsieur Michael BAKER, délégation est donnée à Monsieur Etienne MINVIELLE, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 24 septembre 2025

Le directeur d'unité  
Monsieur Alexandre MALLARD



**DEC251777DR04**

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de l'unité n° UMR9217 intitulée *Institut interdisciplinaire de l'innovation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, dont le directeur est Monsieur Alexandre MALLARD ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de l'unité n° UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de l'unité n° UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, délégation est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice adjointe, à Monsieur Jérôme DENIS, chercheur, à Monsieur Franck GUIMONET, administrateur, à Monsieur Michael BAKER, chercheur, et à Monsieur Etienne MINVIELLE, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 septembre 2025

Le délégué régional  
Benoît FORêt

## **DEC251772DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Yann KERSALE, directeur de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Yann KERSALE, directeur de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann KERSALE, directeur de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF), délégation est donnée à M. Florian BOUCHERIE, Responsable administratif et à Mme Fabienne FICHEPOIL, Responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 Septembre 2025

La déléguée régionale  
Edwige HELMER LAURENT

## **DEC251775DR06**

### **Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUERIN directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), dont le directeur est M. Stéphane GUERIN ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Stéphane GUERIN, directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUERIN, directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), délégation est donnée à M. Benoit CLUZEL, Professeur des Universités, à M. Olivier POLITANO, Directeur adjoint, à Mme Cécile LANGLADE, Directrice adjointe, à Mme Adeline THIAM CLERC, Responsable administrative et à Mme Coralie FEVRE, Responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 Aout 2025

La déléguée régionale  
Edwige HELMER LAURENT

## **DEC251614DR06**

### **Décision portant délégation de signature à M. Jean-Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), dont le directeur est M. Jean-Hugues RENAULT ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Jean-Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), délégation est donnée à M. Jean-Bernard BEHR, Directeur adjoint, et à Mme Elodie METZ, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 Juin 2025

La déléguée régionale  
Edwige HELMER LAURENT

## **DEC251776DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Benoit CLUZEL, M. Olivier POLITANO, Mme Cécile LANGLADE, Adeline THIAM CLERC et à Mme Coralie FEVRE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), dont le directeur est M. Stéphane GUERIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Benoit CLUZEL, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit CLUZEL, Professeur des universités, délégation est donnée à M. Olivier POLITANO, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit CLUZEL, Professeur des universités, et de M. Olivier POLITANO, Directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Cécile LANGLADE, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit CLUZEL, Professeur des universités, de M. Olivier POLITANO, Directeur adjoint, et de Mme Cécile LANGLADE, Directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Adeline THIAM CLERC, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit CLUZEL, Professeur des universités, de M. Olivier POLITANO, Directeur adjoint, de Mme Cécile LANGLADE, Directrice adjointe, et de Mme Adeline THIAM CLERC, Responsable administrative, délégation est donnée à Mme Coralie FEVRE, Responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 6** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

**Article 7** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait à Dijon, le 01 Aout 2025

**Le directeur d'unité  
Stéphane GUERIN**

## **DEC251615DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Bernard BEHR et à Mme Elodie METZ, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), dont le directeur est M. Jean-Hugues RENAULT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Jean-Bernard BEHR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard BEHR, Directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Elodie METZ, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz, le 02 Juin 2025

Le directeur d'unité  
Jean-Hugues RENAULT

---

<sup>1</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251773DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Florian BOUCHERIE et à Mme Fabienne FICHEPOIL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF).**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR2038 intitulée Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST TF) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Florian BOUCHERIE, Responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian BOUCHERIE, Responsable administratif, délégation est donnée à Mme Fabienne FICHEPOIL, Responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 01 Septembre 2025

Le directeur d'unité  
Yann KERSALE

---

<sup>1</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251610INS2I**

### **Décision portant nomination de HACID Mohand-Saïd aux fonctions de délégué scientifique en institut**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

HACID Mohand-Saïd, Professeur des universités est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 40 % d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, HACID Mohand-Saïd est en charge de la thématique « Science des données ».

##### **Article 3**

HACID Mohand-Saïd demeure rattaché au Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information (LIRIS) - UMR5205 relevant de la délégation Rhône Auvergne.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## DEC252089DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre MILPIED, directeur de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy ;

**Vu** la décision n° DEC250671INSB du 10 juillet 2025 portant nomination de M. Pierre MILPIED aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** Délégation est donnée à M. Pierre MILPIED, directeur de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2 –** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MILPIED, directeur de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy, délégation est donnée à **M. Achille BROGGI**, directeur adjoint, **Mme Noushin MOSSADEGH-KELLER**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et à **M. Christian TRICON**, responsable service gestion<sup>2</sup>, pour la certification du service fait.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

**Article 3** – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1<sup>er</sup> novembre 2025

Le délégué régional  
Jerome VITRE

## DEC251953DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (MESOPOLHIS)**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire, délégation est donnée à **Mme Magali NONJON**, directrice adjointe, et à **Mme Ariane RICHARD-BOSSEZ**, directrice adjointe<sup>2</sup>, à **Mme Serena TROVARELLI**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et à **Mme Stéphanie MEIRANESIO**, gestionnaire administrative et financière, pour la certification du service fait uniquement.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

**Article 3** – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 16 octobre 2025

Le délégué régional  
Jerome VITRE

## DEC252090DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Achille BROGGI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy ;

**Vu** la décision n° DEC250671INSB du 10 juillet 2025 portant nomination de M. Pierre MILPIED aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à **M. Achille BROGGI**, directeur adjoint<sup>1</sup>, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée<sup>2</sup>.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Achille BROGGI**, directeur adjoint, délégation est donnée à **Mme Noushin MOSSADEGH-KELLER**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1<sup>er</sup> novembre 2025

Le Directeur d'unité  
PIERRE MILPIED

<sup>1</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

<sup>2</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## DEC251954DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Magali NONJON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à **Mme Magali NONJON**, directrice adjointe<sup>1</sup>, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée<sup>2</sup>.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Magali NONJON**, directrice adjointe, délégation est donnée à **Mme Ariane RICHARD-BOSSEZ**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Magali NONJON**, directrice adjointe et **Mme Ariane RICHARD-BOSSEZ**, directrice adjointe, délégation est donnée à **Mme Serena TROVARELLI**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 16 octobre 2025

Le Directeur d'unité  
NICOLAS BADALASSI

---

<sup>1</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

<sup>2</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251999DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Frederic BRINGAUD, directeur de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité MFP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité ;

**Vu** la décision n° 5016244511 du 28 décembre 2018 portant nomination de M. Frédéric BRINGAUD aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Frederic BRINGAUD, directeur de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité MFP, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frederic BRINGAUD, directeur de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité, délégation est donnée à M. Thierry Noël, Directeur Adjoint, Mme Virginie Boulanger, Responsable Administrative et à Alice Rivière, gestionnaire administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Le délégué régional

Younis HERMES

## **DEC252067DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier DEVILLERS, directeur de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age, dont le directeur est M. Oliviers Devillers ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Olivier DEVILLERS, directeur de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DEVILLERS, directeur de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age, délégation est donnée à M. Laurent Capdetrey, directeur adjoint, Mme Ghizlane Bencheikh, chargée de gestion administrative et financière et Mme Stéphanie Montagner, chargée de gestion administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 21 octobre 2025

Le délégué régional

Younis HERMES

## **DEC252068DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent CAPDETREY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** Délégation est donnée à M. Laurent Capdetrey, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Capdetrey, directeur adjoint, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Ghizlane Bencheikh, chargée de gestion administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Capdetrey, directeur adjoint et M<sup>me</sup> Ghizlane Bencheikh, chargée de gestion administrative et financière, délégation est donnée à Mme Stéphanie Montagner, chargée de gestion administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PESSION, le 21 octobre 2025

Le Directeur d'unité

OLIVIER DEVILLERS

---

<sup>1</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC252129DAJ**

**Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

**Vu** la décision n°DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

**Vu** le projet de cession d'un spectromètre de masse à haute résolution pour spectromètre de masse native et « top down » (FT-ICR) installé dans les locaux de l'Institut européen de chimie et de biologie (IECB), relevant du domaine privé du CNRS et dont ce dernier n'a plus l'utilité, et dont la valeur vénale est estimée à 40 000,00 euros hors taxes, au profit de l'université de Liège (Belgique),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte nécessaire à la réalisation de la cession du bien mobilier susvisé, relevant du domaine privé du CNRS et dont ce dernier n'a plus l'utilité, au profit de l'université de Liège, pour un montant égal ou supérieur à 40 000,00 euros hors taxes.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252000DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry Noël pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité MFP.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité ;

**Vu** la décision n° 5016244511 du 28 décembre 2018 portant nomination de M. Frédéric BRINGAUD aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Thierry Noël, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur d'Unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Noël, Directeur Adjoint, délégation est donnée à Mme Virginie Boulanger, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Noël, Directeur Adjoint, et Mme Virginie Boulanger, Responsable Administrative, délégation est donnée à Mme Alice Rivière, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à BORDEAUX, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Le Directeur d'unité

FREDERIC BRINGAUD

---

<sup>1</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## DEC252033DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines & Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC213314DAJ du 18 octobre 2021, portant nomination de M. Fabrice BOUDJAABA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines & Sociales » (INSHS), à compter du 1er septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision DEC251515DAJ du 29 août 2025, portant délégation de signature à M. Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'Institut des sciences humaines & sociales (INSHS), à compter du 1er septembre 2025 ;

**Vu** la décision DEC251512DAJ du 29 août 2025, portant nomination de Madame Caroline BODOLEC aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des sciences humaines & sociales (INSHS), à compter du 1er septembre 2025 ;

**Vu** la décision DEC251829DAJ du 23 octobre 2025, portant nomination de M. Edouard BESSERVE aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut des Sciences Humaines & Sociales (INSHS), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

### **DECIDE :**

**Article 1er** - Délégation est donnée à **Monsieur Fabrice BOUDJAABA**, directeur de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines & Sociales » (INSHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'institut, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement M. Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines & Sociales » (INSHS), délégation est donnée à **Madame Caroline BODOLEC**, directrice adjointe de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines & Sociales » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines & Sociales » (INSHS), et de Mme Caroline BODOLEC, directrice adjointe de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines & Sociales » (INSHS) délégation est donnée à **Monsieur Edouard BESSERVE**, directeur adjoint administratif de l'institut INS1640 intitulée « CNRS Sciences Humaines & Sociales » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris,

**La Déléguée régionale de Paris-Normandie**



## DEC252021DR16

**Décision portant délégation de signature à Madame Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL)**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), dont la directrice est Mme Fanny FARGET ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision DEC251848IN2P3 du 23 octobre 2025 portant nomination de M. Hervé SAVAJOLS aux fonctions de directeur de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> -** Délégation est donnée à Madame Christine LAURENT, responsable administrative, de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2 -** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Caen, le 31 OCT. 2025

Le Directeur de l'unité

Hervé SAVAJOLS

---

<sup>1</sup> Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## DEC252020DR16

### **Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé SAVAJOLS, directeur de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), dont la directrice est Mme Fanny FARGET ;

**Vu** la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision DEC251848IN2P3 du 23 octobre 2025 portant nomination de M. Hervé SAVAJOLS aux fonctions de directeur de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à **Monsieur Hervé SAVAJOLS**, directeur de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé SAVAJOLS, directeur de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), délégation est donnée à **Madame Christine LAURENT**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251948DR16**

**Délégation de signature consentie à Madame Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC130316DAJ du 15 février 2013 portant nomination de M. Laurent CHAZALY aux fonctions d'adjoint de la secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC200782DAJ du 11 mars 2020 portant nomination de M. Laurent CHAZALY, aux fonctions de secrétaire général par intérim du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), en remplacement de Mme Marie-Claude LABASTIE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

**Vu** la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA, aux fonctions de secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

**Vu** la décision DEC222931DAJ du 22 mai 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> -** Délégation est donnée à **Madame Francesca GRASSIA**, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), délégation est donnée **Monsieur Laurent CHAZALY**, adjoint à la secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN) et de M. Laurent CHAZALY, adjoint à la secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), délégation est donnée **Monsieur Thierry ABON-LAUPEN** responsable administratif de l'entité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision..

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**La Déléguée régionale de Paris-Normandie**

## **DEC251975DR16**

### **Décision portant délégation de signature à Monsieur Babacar FAYE, directeur par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC180704INSHS du 18 mars 2018 modifiant l'article 1 de la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) ;

**Vu** la décision DEC190432DGDS du 25 janvier 2019, portant renouvellement de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) et la nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 8 mois ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vu** la décision DEC223093DGDS du 2 janvier 2023, portant renouvellement de l'IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), dont le directeur est M. Lamine GUYE et M. Enguerran MACIA, directeur adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 5 ans ;

**Vu** la décision DEC235201INSHS du 10 décembre 2023, portant nomination de Monsieur Yann-Philippe TASTEVIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC1235725DGDS du 20 décembre 2023, portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS, Monsieur Yann-Philippe TASTEVIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la décision DEC248648INSHS du 25 novembre 2024, portant nomination de Monsieur Babacar FAYE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision DEC2486481NSHS du 21 octobre 2025 portant prolongation du mandat de M. Babacar Faye aux fonctions de directeur par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) jusqu'au 31 décembre 2025 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à **Monsieur Babacar FAYE**, directeur par intérim de l'unité de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Babacar FAYE directeur par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), délégation est donnée à **Monsieur Yann-Philippe TASTEVIN**, directeur adjoint, de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Babacar FAYE directeur par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) et de M. Yann-Philippe TASTEVIN, directeur adjoint, de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), délégation est donnée à **Madame Karine GINOUX** directrice administrative de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**La Déléguée régionale de Paris-Normandie**

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DEC251639DR17**

### **Décision portant délégation de signature à M. Julien Pétillon, directeur par intérim de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Joan Van Baaren ;

**Vu** la décision DEC251276INEE du 1<sup>er</sup> septembre 2025 portant nomination de M. Julien Pétillon aux fonctions de directeur par intérim et de M. Sylvain Glémin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Julien Pétillon, directeur par intérim de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien Pétillon, délégation est donnée à Mme Cécile Sulmon, professeur des universités, à M. Sylvain Glémin, directeur de recherche et

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

à Mme Mariette Nivard, ingénieure d'études <sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/09/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## **DEC251810DR17**

### **Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC234590INP du 7 juillet 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Autran aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Christophe Sangleboeuf aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR)

**Vu** la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, délégation est donnée à M. Jean-Benoît Le Cam, professeur et Mme Bénédicte Faure, ingénierie d'études, Mme Nathalie Mabic, assistante-

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ingénieure et Mme Valérie Ferri, assistante-ingénieure<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25/09/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

**DEC251630INS2I****Décision portant nomination de BRIOT Sébastien aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

BRIOT Sébastien, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 40 % d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques BRIOT Sébastien est en charge de la thématique « Robotique ».

**Article 3**

BRIOT Sébastien demeure rattaché au Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N) - UMR6004 relevant de la délégation Bretagne et Pays de Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

## **DEC252053DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

**Vu** la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), dont le directeur est M. Philippe Juin ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Juin, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Lopes, ingénierie d'études et Mme Raïssa Halna du Fretay<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/11/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

---

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

## DEC251195DR18

**Décision portant délégation de signature à M. Thomas BAUDIN, directeur par intérim de l'unité n° UMR9221 intitulée Lille Economie et Management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de M<sup>me</sup> Vanessa TOCUT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France ;

**Vu** la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9221 intitulée Lille Economie et Management ;

Vu la décision n° DEC251626INSHS du 15 octobre 2025 portant nomination de M. Thomas BAUDIN aux fonctions de directeur par intérim, M<sup>me</sup> Nadiya UKRAYINCHUK aux fonctions de directrice adjointe par intérim, et de M. Quentin DAVID aux fonctions de directeur adjoint par intérim, de l'unité n° UMR9221, intitulée Lille Economie et Management, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** Délégation est donnée à M. Thomas BAUDIN, directeur par intérim de l'unité n° UMR9221 intitulée Lille Economie et Management, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup>;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2 –** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas BAUDIN, directeur par intérim de l'unité n° UMR9221 intitulée Lille Economie et Management, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Nadiya UKRAYINCHUK, directrice adjointe par intérim, à M<sup>me</sup> Julie GOUPY, responsable administrative et financière, et à M<sup>me</sup> Nathalie HAY, cheffe de service finances<sup>2</sup>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>2</sup> La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

**Article 3** – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 15/10/2025

La Déléguée Régionale  
Vanessa TOCUT

## DEC252052DR20

### **Décision portant modification de la décision DEC247149DR20 portant délégation de signature à M. Boris Marcaillou, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GéoAzur (GEOAZUR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 18 mars 2024 ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7329 intitulée GéoAzur (GEOAZUR), dont le directeur est M. Boris Marcaillou ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** L'article 2 de la décision DEC247149DR20 du 18 mars 2024, susvisée, est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris Marcaillou, délégation de signature est donnée à M. Gilles Metris, directeur adjoint, Mme Françoise Courboulex, directrice adjointe, M. Guillaume Duclaux, directeur adjoint, Mme Fabienne Graglia, administratrice financière, à Mme Sandrine Bertetic, responsable administrative, et à Mme Jenny Trévisan, responsable du service « Coordination Interne, Logistique et Accueil » aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 2 –** La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2025

Le délégué régional  
Sylvain di Giorgio

## DEC251743INSB

### **Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n°2053 intitulée « Centre d'Exploration et de Recherche Multimodale et Pluridisciplinaire (CERMEP) »**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

#### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> - Création**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, est créée l'unité d'appui et de recherche (UAR) suivante, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante :

UAR n°2053

Intitulé : Centre d'Exploration et de Recherche Multimodale et Pluridisciplinaire (CERMEP)

Directeur : M. Luc Zimmer, professeur des universités – praticien hospitalier

Tutelles principales : CNRS, Inserm, Université Claude Bernard Lyon 1

Institut principal : institut des Sciences Biologiques (INSB)

Délégation régionale : 07- Rhône Auvergne

Sections : 30, 18

Durée : 16 mois

#### **Article 2 - Direction**

Le mandat du directeur nommé à l'article 1<sup>er</sup> prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour la durée de l'UAR.

#### **Article 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 Octobre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC251665INSMI**

### **Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 2059 intitulée Unité support Math in France (USMath in France)**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'avis du directeur l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

#### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> - Crédation**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, est créée l'unité d'appui et de recherche (UAR) suivante :

- UAR n° 2059 intitulée Unité support Math in France ;
- Missions : de donner un cadre juridique aux activités de l'infrastructure « Math in France », permettant le rattachement du personnel qui assure la gestion administrative et financière ;
- Directrice : M<sup>me</sup> Aurélie Champvert, Ingénierie de recherche ;
- Institut principal : CNRS Mathématiques ;
- Délégation régionale : DR16 Paris Normandie ;
- Section : 01
- Durée : 4 ans et 4 mois (jusqu'au 31 décembre 2029)

#### **Article 2 - Direction**

Le mandat de la directrice nommée à l'article 1<sup>er</sup> prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour la durée de l'UAR.

#### **Article 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC252088DR01**

### **Décision relative aux tarifs des prestations du microscope Confocal UVC LSM 900 de la plateforme de microscopie - EPI<sup>2</sup>, de l'unité UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » (EDC)**

#### **LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ en date du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision n° DEC251181DAJ en date du 18 juillet 2025 donnant délégation de signature à M. Vincent BENAVENT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Villejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » - UMR7216 ;

#### **DECIDE:**

#### **Article 1er**

Les tarifs des prestations réalisées par le microscope Confocal UVC LSM 900 de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » (EDC) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

#### **Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 novembre 2025

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le Délégué régional

Vincent BENAVENT

**ANNEXE 1**

**Barème des tarifs du microscope Confocal LSM 900**  
**UMR7216**

Synthèse des tarifs (prix horaire) - Tarif HT					
Base de facturation	Clients CNRS	Clients partenaires	Clients externes académiques	Clients privés	
microscope à haut débit Confocal LSM 900	heure	60,10 €	60,10 €	60,10 €	72,13 €

## **DEC252087DR01**

### **Décision relative aux tarifs des prestations du microscope à haut débit Operetta de la plateforme de microscopie - EPI<sup>2</sup>, de l'unité UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » (EDC)**

#### **LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250966DAJ en date du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision n° DEC251181DAJ en date du 18 juillet 2025 donnant délégation de signature à M. Vincent BENAVENT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Villejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » - UMR7216 ;

#### **DECIDE:**

#### **Article 1er**

Les tarifs des prestations réalisées par le microscope à haut débit Operetta de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » (EDC) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

#### **Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 novembre 2025

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le Délégué régional

Vincent BENAVENT

**ANNEXE 1**

**Barème des tarifs du microscope à haut débit Operetta**  
**UMR7216**

	Base de facturation	Synthèse des tarifs (prix horaire) - Tarif HT			
		<b>Clients CNRS</b>	<b>Clients partenaires</b>	<b>Clients externes académiques</b>	<b>Clients privés</b>
microscope à haut débit Operetta	heure	106,97 €	106,97 €	106,97 €	128,36 €

**DEC251070DR12****Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité « Institut de Biologie du Développement de Marseille » (IBDM) - UMR 7288, plateforme Imageire intitulée « IMAGERIE PHOTONIQUE ».****LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ en date du 31/10/2024 portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision n° DEC259377DAJ en date du 23/01/2025 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre délégué régional pour la circonscription Provence et Corse (DR12) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille » - UMR 7288 ;

DECIDE:

**Article 1er**

Les tarifs horaires des prestations de la Plateforme Imagerie de l'IBDM - UMR 7288, pour l'utilisation des instruments de microscopie intitulée « IMAGERIE PHOTONIQUE », sont fixés selon le barème ci-dessous :

<b>Typologie Clients</b>	<b>CONFOCAL</b>	<b>VIDEOMICROSCOPE</b>	<b>LIGHT SHEET</b>
	<b>Tarif HT / heure</b>	<b>Tarif HT / heure</b>	<b>Tarif HT / heure</b>
Client privé	56,12 €	32,23 €	150,95 €
Client académique externe	48,78 €	28,01 €	131,20 €
Client partenaire	20,55 €	6,22 €	44,00 €
Client interne	20,55 €	6,22 €	44,00 €

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/07/2025.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/06/2025.

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Délégué Régional  
M. Jérôme Vitre

**DEC252106DR18**

**Décision relative aux tarifs des prestations du pôle Diffraction – Diffusion des Rayons X de l'unité FR2638 intitulée « Institut Michel-Eugène Chevreul »**

**LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC2484160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de Mme Vanessa TOCUT aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1er novembre 2024 ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ en date du 6 décembre 2024 donnant délégation de signature à Mme Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

**DECIDE:**

**Article 1er**

Les tarifs des prestations du pôle Diffraction – Diffusion des Rayons X (D2RX) de l'unité FR2638 intitulée « Institut Michel-Eugène Chevreul » sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2026

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 21 novembre 2025

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

La Déléguée Régionale

Vanessa TOCUT



## Annexe 1

### Diffraction – Diffusion des Rayons X (D2RX)

	Clients internes	Clients partenaires	Clients académiques externes	Clients privés
<b>Tarif H.T en € par heure</b>	4,67 €	4,67 €	71,83 €	100,56 €

*Rappel :*

Client interne : Unités sous tutelle du CNRS (exemple UMR)

Client partenaire : Unités non CNRS mais dont la tutelle participe au financement de la plateforme

Client académique externe : Entités publiques (EPST, EPIC, EPSCP, EPA, Hôpitaux publics, Groupements d'Intérêt public, ...), ou entités privées dotées d'une mission de service public (exemple : les centres de lutte anti-cancer)

Client externe privé : Client externe privé du secteur concurrentiel

## DEC251921DRH

### **Décision portant création d'un conseil de service au sein de la direction des ressources humaines (MOY1632)**

**Le Président-Directeur général du Centre national de la recherche scientifique,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC222934DAJ du 2 janvier 2023 modifiée portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC250968DRH du 12 juin 2025 portant création d'un conseil de service au sein de la direction des ressources humaines (MOY1632) ;

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit :

- Hélène LEBAS remplace Christiane ENAME ;
- Lucie TACHEAU remplace Hayfa TRABELSI ;

en qualité de membres nommés du conseil de service de la direction des ressources humaines.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

#### **Article 3**

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication.

Fait à Paris, le 30/10/2025

Pour le Président-Directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale de Paris-Normandie  
Isabelle Longin



## **DEC250023DR02**

### **Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

**Vu** la décision DEC249133DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, dont le directeur est M. Pascal MAMASSIAN

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> - Crédation**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP

#### **Article 2 - Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et la directrice adjointe
- 4 membres élus dont :
  - 2 dans le collège ITA et doctorants
  - 2 dans le collège C/EC
- 2 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité<sup>1</sup>.

#### **Article 3 - Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Durée maximale de 5 ans.

#### **Article 4 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par  
délégation,  
Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

## **DEC252148DR02**

### **Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO, dont le directeur est M. Eric AGRIKOLIANSKY ;

**Vu** la décision DEC251764DAJ du 7 octobre 2025 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Centre ;

#### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> - Crédation**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO

#### **Article 2 - Composition**

Le conseil de laboratoire comprend XX membres :

- 3 membres de droit : le directeur de l'unité, 1 directeur adjoint et 1 directrice adjointe
- 12 membres élus dont :
  - 4 dans le collège ITA et doctorants (2 ITA, 2 doctorants)
  - 8 dans le collège C/EC
- 5 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité<sup>1</sup>.

#### **Article 3 - Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### **Article 4 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/11/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation,

La déléguée régionale par intérim

<sup>1</sup> Durée maximale de 5 ans.

Marjolaine ROBILLARD

## **DEC252180DR07**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR2053 intitulée Centre d'Exploration et de Recherche Multimodale et Pluridisciplinaire (CERMEP)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC251743INSB du 10 octobre 2025 portant création de l'unité n°UAR2053 intitulée Centre d'étude et de recherche multimodal et pluridisciplinaire en imagerie du vivant (CERMEP),

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> – Crédation**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR2045 intitulée Centre de Spectrométrie de La Doua (C-SPEC La Doua).

### **Article 2 – Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

### **Article 3 – Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Pour le Président-directeur général et par  
délégation,  
La déléguée régionale

Florence MORINEAU



## **DEC251875INSHS**

### **Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3501 Maison des Sciences de l'homme Val-de-Loire (MSH VL)**

#### **LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS en date du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'homme Val-de-Loire (MSH VL) ;

**Vu** le procès-verbal de la consultation en ligne des membres du COPIL ;

**Vu** l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines & sociales ;

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

L'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'homme Val-de-Loire (MSH VL) devient « Maison des Sciences sociales et des Humanités Val de Loire » (MSH VL), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2025

Le président - directeur général

Antoine Petit



## **DEC251955INSHS**

### **Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA)**

#### **LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS en date du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA) ;

**Vu** le procès-verbal du COPIL du 2 octobre 2025 ;

**Vu** l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines & sociales ;

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

L'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3227 « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace » (MISHA) devient « Maison des Sciences sociales et des Humanités d'Alsace » (MISHA), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2025

Le président - directeur général

Antoine Petit

## **DEC250844DR16**

**Décision portant suppression d'une régie d'avances et de recettes auprès de l'UAR3456 « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes amazoniens » à Cayenne et de cessation de fonctions du régisseur et du mandataire suppléant.**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu**, le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

**Vu**, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger

**Vu**, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu**, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

**Vu**, la décision DEC212433DR16 du 07 septembre 2021 modifiée portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès de l'UAR 3456 « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA) CNRS Guyane,

**Vu**, la décision n° DEC212434DR16 du 07 septembre 2021 modifiée portant nomination du régisseur auprès de la régie d'avances et de recettes de l'UAR 3456 LEEISA CNRS Guyane,

**Vu**, la décision n° DEC211514DAJ du 1er avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de Délégué(e) régional(e) pour la circonscription de Paris Michel-Ange,

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> - Suppression de la régie**

A compter du 17 Avril 2025 :

- I. la régie d'avances et de recettes auprès de l'UAR3456 « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens » à Cayenne est supprimée
- II. la décision DEC212433DR16 du 07 septembre 2021 modifiée instituant la régie d'avances et de recettes auprès de l'UAR 3456 est abrogée.

### **Article 2 - Cessation de fonctions du régisseur**

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de :

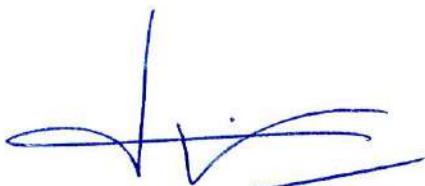
- Mme Josiane PAUCHONT régisseuse auprès de la régie d'avances et de recettes de l'UAR 3456 LEEISA
- Mme Sophie MENAGER régisseuse suppléante auprès de la régie d'avances et de recettes de l'UAR 3456 LEEISA

### **Article 3 - Dispositions finales**

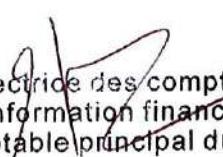
- I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Paris Normandie sont chargées de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale,



Vu, l'Agent comptable principal

  
La Directrice des comptes  
et de l'information financière  
Agent comptable principal du CNRS

Ghislaine BALA

Vu l'Agent comptable secondaire

L'agent Comptable Secondaire  
Chef du Service Financier  
de la Délégation Paris-Normandie

  
Catherine FAUCHET



## **DEC251917INSHS**

### **Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3549 Maison des sciences de l'homme en Bretagne**

#### **LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS en date du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne ;

**Vu** le procès-verbal de la réunion du COPIL ;

**Vu** l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines & sociales ;

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

L'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 3549 « Maison des sciences de l'homme en Bretagne » devient « Maison des Sciences Humaines et Sociales en Bretagne » (MSHB), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2025

Le président - directeur général

Antoine Petit

## **DEC251919DR18**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature à Mme Vanessa TOCUT, Déléguée Régionale pour la circonscription Hauts de France ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'Unité UMR9189, intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL) ;

**Vu** la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de la direction de l'Unité UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL), Mme Clarisse DHAENENS.

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> – Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein du Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL),

### **Article 2 – Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 2 membres de droit**

Mme Clarisse DHAENENS  
M. Géry CASIEZ

La Directrice de l'Unité  
Le Directeur adjoint

- 14 membres élus**

Collège des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs / Rang A

M. Chaabane DJERABA  
M. Gilles GRIMAUD  
Mme Marie-Eléonore KESSACI  
M. Thomas PIETRZAK

Collège des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs / Rang B

Mme Marie-Hélène BEKAERT  
M. Nicolas ESPITIA-HOYOS  
M. Clément QUINTON  
M. Thomas VANTROYS

Collège ITA

Mme Myriam CAUDRELIER  
M. Gérald DHERBOMEZ  
M. Mickaël MASQUELIN

Collège Doctorants et Contractuels

M. Valentin BOURCIER  
Mme Mathilde LEPERS  
Mme Adrienne TUYNMAN

• **4 membres nommés**

M. Jean Yves DIEULOT  
M. Mathieu GIRAUD  
Mme Maude PUPIN  
Mme Jenny SORCE

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de contractualisation de l'Unité.

**Article 3 – Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 14/10/2025

Pour le Président-directeur général et par délégation,

La Déléguée Régionale

Vanessa TOCUT

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Philippe Burdet

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<https://www.cnrs.fr/fr/le-cnrs/bulletin-officiel>

Dépôt légal à parution  
Novembre 2025  
ISSN 1148-4853

